

Nº12 - JANVIER 2017

LE MOT DU MAIRE

Depuis quelques années, la situation des collectivités locales a beaucoup évolué : nouvelles charges et missions dans tous les domaines (notamment la sécurité des personnes), travail administratif de plus en plus complexe et important, promulgation de normes de plus en plus nombreuses, baisse des dotations financières de l'Etat et fusions des collectivités qui ont concerné les régions, les départements, les communautés de communes ou d'agglomération et à leur initiative les communes.

S'agissant de notre commune, nous appartenons dorénavant à la région Auvergne-Rhône-Alpes, au canton de Brassac-les-mines et depuis le 1er janvier 2017 à la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » issue de la fusion des 8 communautés de communes du Pays d'Issoire dont la communauté du Pays de Sauxillanges à laquelle nous appartenions.

Cette nouvelle communauté composée de 90 communes (à l'exception de La Godivelle) va prendre de plus en plus d'importance dans la gestion des communes dès cette année et dans les années futures en exerçant des compétences obligatoires comme le développement économique dont la promotion du tourisme, l'aménagement de l'espace communautaire et notamment les plans locaux d'urbanisme, la politique du logement et le programme local de l'habitat, la politique de la ville, la gestion de l'eau et de l'assainissement (à partir de 2020) mais aussi des compétences optionnelles comme la voirie d'intérêt communautaire, l'action sociale, l'environnement et le cadre de vie, la construction et la gestion d'équipements culturels ou sportifs ainsi que la création de maisons de services au public.

Cela va amener les communes à fonctionner de façon différente car beaucoup de projets seront dorénavant menés par (ou avec) la communauté d'agglomération et il est probable que la capacité de décision des conseils municipaux va peu à peu s'affaiblir et être transférée au conseil communautaire.

Malgré la situation incertaine et complexe dans laquelle nous sommes actuellement, nous continuons à travailler et à mettre en œuvre des projets dans notre commune. Vous trouverez dans ce nouveau numéro de La lanterne le point sur ces projets notamment la révision du POS en PLU, l'aménagement et la mise en valeur de la butte d'Usson, la création d'un sentier d'interprétation sur la géologie et le volcanisme et la transformation de l'ancienne salle de classe en atelier municipal.

Vous trouverez également des informations sur les structures ou institutions auxquelles nous appartenons ainsi qu'un compte-rendu des associations et des manifestations ou animations qui ont eu lieu dans notre commune en 2016.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'écriture de ce bulletin municipal et je vous en souhaite bonne lecture.

Je veux remercier également toutes les personnes qui travaillent pour notre commune et pour le bien-être de ces habitants : les agents de la commune bien sûr mais aussi les conseillers municipaux qui s'investissent chacun dans leur domaine. Je remercie particulièrement mes 2 adjoints, Bertrand LIVET, chargé de l'urbanisme et de l'élaboration du PLU et Gabriel CHANAL, chargé des travaux, des bâti-

ments communaux et de la voirie qui accomplissent un travail important et remarquable. Je remercie également Gérard VERNET, chargé des finances et Marie-Hélène SAUVADET, chargée du Point accueil tourisme et des expositions d'artistes.

A ce propos, je vous informe que notre point accueil tourisme a reçu 9141 visiteurs du 1er avril au 18 septembre 2016 et que 10 expositions d'artistes ont été présentées pendant cette période.

J'ajoute que pendant la même période 8693 personnes ont visité notre église Saint-Maurice alors qu'elle n'était ouverte que les week-ends et jours fériés les mois d'avril, mai, juin et septembre et du mardi au dimanche inclus les mois de juillet et août.

Cela démontre que la notoriété de notre village est très importante et que nous devons être à la hauteur de l'attente de nos visiteurs. Je peux vous assurer, d'après ce que les agents d'accueil du Point accueil tourisme et de l'église m'on dit, que nos visiteurs à la quasi unanimité expriment des opinions très positives sur notre village et louent la qualité et la beauté de son patrimoine bâti (maisons, église, remparts, rues, placettes, statue de la Vierge) et naturel (butte, vue sur un immense paysage, chemins de randonnée, jardins) sans oublier la scénographie du Point accueil et même la propreté du village et de ses rues !

Je remercie également la présidente et les présidents ainsi que les membres des associations de notre commune qui mettent en œuvre chaque année de nombreuses manifestations et animations mais aussi les personnes du Pays d'Issoire qui organisent des visites guidées ou contées dans notre village. C'est grâce à l'investissement de ces personnes qu'Usson est reconnu comme un phare touristique et culturel par les visiteurs de notre village.

A ce propos, je me fais le porte-parole de nos associations pour vous dire qu'elles ont besoin de bénévoles pour mettre en œuvre leurs actions. Aussi, je vous remercie de contacter les représentants de ces associations dont vous trouverez les références dans ce bulletin si vous disposez d'un peu de temps pour participer à leurs activités et pérenniser ainsi le tissu associatif de notre commune.

Pour terminer je veux vous souhaiter chaleureusement une excellente année 2017, une très bonne santé à vous et à votre famille, beaucoup de bonheur dans votre vie personnelle et professionnelle et je vous souhaite que tout ce que vous souhaitez se réalise.

Daniel GIRAUD







| Vie | communale | | P.: 4 |
|-------|--|-----------------|---------|
| | - Conseil municipal | p. : 4 | |
| | - Informations mairie | 1 | |
| | - Etat civil | | |
| | - Recensement militaire | | |
| | - Urbanisme | | |
| | - Compte rendu des Conseils municipaux | | |
| | - Ecole de Sauxillanges - Budget | | |
| | - Point sur les travaux et projets en cours | | |
| | - Brûlage des déchets verts : c'est interdit | | |
| | - Point sur le Plan Local d'Urbanisme | p. : 16 | |
| | - Le SCoT | 1 | |
| _ | | · | |
| Coi | mmunauté de Communes du Pays | de Sauxillanges | P. : 20 |
| | - Les projets concernant Usson | p.: 20 | |
| | - Etude touristique de la CCPS | p. : 21 | |
| | - Contrat territorial de l'Eau Mère | | |
| | - Saison culturelle - Des élus marocains ont visité Usson | | |
| | - Des eius marocains ont visite Osson | p. : 24 | |
| Cor | mmunauté d'Agglomération du Pay | s d'Issoire | P · 25 |
| | | | |
| Ser | vices à la personne | | P.: 27 |
| | - Le Relais d'Assistantes Maternelles | p.: 27 | |
| | - Le portage de repas | | |
| | - Des aides pour l'habitat | p. : 28 | |
| | - L'aide à domicile en milieu rural | p. : 29 | |
| 0 | vaniamaa nubliaa | | D - 20 |
| Urg | ganismes publics | | |
| | - Association des Plus Beaux Villages de France | p. : 30 | |
| | - Parc Naturel Régional du Livradois Forez | | |
| | - Ambroisie | 1 | |
| | - SICTOM - ADIL | | |
| | - ADIL | p. : 34 | |
| Tou | ırisme, loisirs et culture | | |
| | - Zoom sur le Point Accueil Tourisme | p. : 35 | |
| | - La saison artistique 2016 | | |
| | - L'église Saint-Maurice | | |
| | - Animations 2016 Pierre Desnoyers | p. : 37 | |
| | - Les visites guidées du Pays d'Art et d'Histoire d'Issoire. | p. : 38 | |
| | - Mais d'où vient l'eau d'Ússon ??? | | |
| | - Il était un beau château | 1 | |
| | - Le CCAS d'Usson | | |
| | - La carte Free Pass | | |
| | - Usson se souvient | | |
| | - Pèlerinage | p. : 45 | |
| Vie | associative | | P.: 46 |
| | - Comité d'animation | p. : 46 | |
| | - Usson Passé Présent | | |
| | - Club de la butte | | |
| | - Chemins d'Usson | | |
| Λ al- | min intentif | | D - E4 |
| Aal | ministratif | F-4 | P. : 51 |
| | - Guide des démarches | | |
| | - Numéros utiles - Renseignements pratiques | | |
| | - INCUSEISHEIHEIR MIGHARD | (.) | |





MAIRIE D'USSON

Maire: GIRAUD Daniel

1er Adjoint : LIVET Bertrand, chargé de l'urbanisme et de l'élaboration du PLU

Conseiller communautaire

2ème Adjoint : CHANAL Gabriel, chargé des travaux, des bâtiments communaux et de la voirie

Conseiller communautaire suppléant VERNET Gérard : chargé des finances

SAUVADET Marie-Hélène, chargée du Point Accueil Tourisme

AMIET Jean- Pierre, BAUBET Noëlle, BOSSE Cécile, FONTANET Mickaël,

GILLARD Béatrice, SAUVAGE Christophe

Informations Mairie

Adresse:

Conseillers:

Mairie d'Usson Rue de la Mairie 63490 USSON

Tel.: 04 73 71 05 90 Fax: 04 73 71 01 87

Email: mairie-usson@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi de 9 h à 13 h Jeudi de 14 h à 18 h 30 Les 1er et 3ème samedis de chaque mois



Le Conseil Municipal - Voeux 2017

En dehors de ces horaires, accueil en mairie sur rendez-vous

Permanence de Monsieur le Maire : jeudi de 17 h à 18 h 30



VIE COMMUNALE

Etat civil

Naissances:

Antoine LEPAGE né à Haguenau le 05/01/2016 Elyo SILVESTRINI SCHÉRER.

Mariage:

M. TEULE Richard et Mme MOKHTARI Fatma le 17 septembre 2016

Pacte Civil de Solidarité :

M. MALARTRE Valentin et Mme HUGUET Astrid le 3 Mai 2016

Recensement militaire

Les jeunes gens atteignant l'âge de 16 ans sont invités à se faire recenser auprès de la mairie au cours du trimestre de leur anniversaire. Le recensement est obligatoire pour tous, garçons et filles.

Ce recensement leur permettra :

- d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire aux passages de différents examens,
- de participer à la Journée Défense et Citoyenneté,
- de faciliter les inscriptions sur la liste électorale,
- d'effectuer toute démarche mentionnée au formulaire 106/04









Urbanisme

Permis de construire

| ARENS Anthony | Puy Gros | 15/02/2016 | Maison Individuelle | Accordé |
|--------------------|---------------------------|------------|--------------------------|----------|
| MOISSAING Stéphane | Place de la République | 28/04/2016 | Réhabilitation maison | Rejet |
| ROYER Emmanuel | La Guille | 10/10/2016 | Maison Individuelle | En Cours |
| BIENFAIT Axelle | Le Bourg | 03/11/2016 | Maison Individuelle | En Cours |

Déclarations préalables

| BUENERD Jean | Montaigner | 10/03/2016 | Ravalement façade Réfection jointement pierres | Accord Tacite |
|----------------------------|---------------------------|------------|--|---|
| VECE Michel | Les Torgues | 21/03/2016 | Changement huisseries à l'identique | Accord Tacite |
| SAUVAGE Christophe | La Nugère | 07/05/2016 | Réfection toiture | Arrêté non opposition avec prescriptions |
| ALLARD Gérard | Le Bourg | 06/06/2016 | Réfection toiture grange | Arrêté non opposition avec prescriptions |
| CESTIER Gabriel | Montaigner | 25/07/2016 | Réfection toiture grange | Accord Tacite |
| DE COLIGNY Roch | Rue de la Mairie | 15/09/2016 | Réfection toiture | Opposition |
| MARMONNIER Patrick | La Guille | 29/09/2016 | Transformation garage en salon | Arrêté non opposition |
| LAC Murielle | Place de la République | 15/10/2016 | Réouverture d'une porte et pose portail | En cours |
| VIGNAL Jean-Paul et Eliane | Rue des Condamines | 01/12/2016 | Changement fenêtres, Porte- fenêtre et porte d'entrée | En cours |





VIE COMMUNALE

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Adhésion à l' EPF/SMAF

Ont adhéré à l' EPF/SMAF les communes suivantes :

- Madriat, St Eloy les Mines, Verneugheol (Puy de Dôme)
- Bonneval, Chamalières sur Loire, Malrevers (Haute Loire)
- Boisset, Saint Flour (Cantal)
- Le Breuil, Jaligny sur Besbre, Reugny (Allier)

ainsi que les Communautés de communes : Livradois Portes d'Auvergne (63) et Sumene Artense (15).

Schéma de mutualisation

Le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges comprend la mutualisation des actions suivantes, en 2016 :

- achat groupé de sel de déneigement et de pouzzolane,
- achat groupé de combustibles pour le chauffage,
- achat groupé pour la signalisation handicapée,
- achat groupé de matériels ou travaux s'inscrivant dans la démarche « transition énergétique pour la croissance verte »,
- session d'une formation « premiers secours » pour les agents,
- gestion des temps d'activités périscolaires, par la Communauté de Communes,
- assistance et passation d'un marché groupé pour travaux de voirie.

Ce schéma est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Fonds d'intervention communal (FIC)

Le Conseil départemental du Puy de Dôme alloue des subventions aux communes pour financer leurs investissements dans le cadre d'un fonds d'intervention communal.

Le FIC 2013-2015 ayant pris fin le 31 Décembre 2015, le conseil départemental a mis en place un nouveau FIC pour la période 2016-2018.

Pour notre commune, ce FIC nous permet de bénéficier, durant cette période, de subventions égales à 30 % d'un montant d'investissements de 275 000 € HT dont 89 535 € HT pour la voirie communale.

Motion ADRA

A la demande de l'association de défense des retraités agricoles (ADRA), le conseil municipal accepte de signer une motion appuyant la revendication de cette association pour l'augmentation des retraites agricoles dont le montant est actuellement inférieur au seuil de pauvreté.

Achat d'une bande de terrain à Puy Gros

A la suite de la vente de terrains appartenant à la famille RUDEL-RODILLAT, un bornage de la frontière séparant ces terrains de la route communale a été réalisé.

Afin de laisser les poteaux EDF dans la partie communale, une bande de terrain d'environ 150 m2 est acquise par la commune pour un euro symbolique.

Redevance assainissement

La redevance assainissement collectif reste inchangée pour l'année 2016.

Elle est actuellement de 1,05 € par m3 d'eau consommée.





Vote des 3 taxes

Le taux communal des 3 taxes est identique à celui de l'année précédente :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,07 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72,45 %

- taxe d'habitation: 9,45 %

Schéma départemental de coopération intercommunale

Le schéma départemental de coopération intercommunale du Puy de Dôme arrêté le 30 mars 2016, prévoit des évolutions de périmètres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre parmi lesquelles figure la fusion de 8 communautés de communes du Pays d'Issoire à l'exception de la commune de La Godivelle.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi N° 2015-991 du 7 Août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République, les assemblées délibérantes des communes et des communautés de communes concernées doivent se prononcer sur le projet de périmètre du SDCI, arrêté par le Préfet du Puy de Dôme, dont la mise en œuvre est fixée au 1er janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal d'Usson approuve à l'unanimité le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale.

Rapports du SIVOM sur l'eau et l'assainissement

Le conseil municipal a adopté les rapports du SIVOM sur l'eau et sur l'assainissement.

Ces rapports peuvent être consultés en mairie par tout habitant de la commune.

Vente d'un délaissé de chemin communal

M et Mme FAURE, propriétaires d'une maison et d'un terrain à La Nugère, souhaitent acquérir un délaissé de chemin communal d'une surface de 51 m2 s'arrêtant dans leur propriété qui leur serait nécessaire pour installer un dispositif d'assainissement individuel.

Après délibération, le conseil municipal accepte le déclassement de ce délaissé de chemin et la cession à M et Mme FAURE au prix de 20 € le m2.

Le bornage du terrain et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Nouveau règlement du PLU

Suite à délibération du 9 mars 2015, la commune d' USSON a prescrit la révision de son plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU).

L'élaboration et le contenu de ce PLU est soumis au code de l'urbanisme et à la réglementation en vigueur, à la date d'exécution de la délibération.

L'ordonnance N° 2015-1174 du 23/09/2015 simplifie et clarifie la partie législative du livre 1 du code de l'urbanisme. De plus, le décret N°2015-1783 du 28/12/2015 en modifie la partie réglementaire.

L'ordonnance et le décret sont entrés en application le 1er janvier 2016.

Afin de bénéficier des apports de cette nouvelle réglementation, le conseil municipal décide d'appliquer, pour l'élaboration du PLU, l'ensemble des articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme, dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

Acquisition d'une emprise de terrain par l'EPF/SMAF

Le SIVOM de l'eau est propriétaire du réservoir d'eau de notre commune, situé devant les orgues, mais la commune est propriétaire du terrain sur lequel est construit ce réservoir.

Le SIVOM souhaite acquérir ce terrain ainsi qu'une emprise autour du réservoir afin de régulariser cette situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de céder à l'EPF pour le compte du SIVOM, cette emprise de terrain, d'une surface de 245 m2, au prix de 98 € (montant estimé par le service des Domaines).

Aucune clôture ou barrière ne sera posée sur ce terrain afin de le laisser accessible aux visiteurs qui viennent voir les orgues basaltiques.





VIE COMMUNALE

Exonération de la taxe foncière pour les gîtes ruraux

Le propriétaire d'un gîte rural à USSON, a demandé à la commune de bénéficier d'une exonération du versement de la

taxe foncière pour ce gîte. L'article 1383 E bis du Code Général des Impôts permet au conseil municipal d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux classés « meublés de tourisme », dans les zones de revitalisation rurale.

Le conseil municipal décide d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les locaux classés « meublés de tourisme » dans la commune, suite à délibération.

Prolongation d'un CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi)

Le contrat de Jean PERRET, agent d'entretien en CAE dans notre commune se terminant le 15 août 2016, le conseil municipal décide sa prolongation pour une durée de 6 mois jusqu'au 15 février 2017 (terme de son CAE de 2 ans).

Création d'un nouveau CAE

Afin de pourvoir au travail important des agents d'entretien pendant la période hivernale, du aux travaux de rénovation de la butte et en prévision du départ de Jean PERRET en février 2017, le conseil municipal décide le recrutement d'une nouvelle personne en CAE, pour un an à partir du 1er septembre 2016, à raison de 20 h par semaine.

Il est rappelé que le salaire d'un CAE est pris en charge à 80 % par l'État et que l'employeur bénéficie d'une exonération des charges patronales, à l'exception de la cotisation ASSEDIC.

Motion de soutien à la ville de PARIS

La ville de PARIS a signalé à toute les communes de France de lui adresser une motion de soutien pour sa désignation par le Comité International Olympique, pour organiser les Jeux Olympiques d'été 2024.

Le Conseil Municipal accepte de lui envoyer une motion de soutien et émet le vœu que sa candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg

Le programme de travaux de la seconde phase du plan d'aménagement du bourg a été présenté au Conseil Municipal par Mr DEAT du cabinet d'études « CAP PAYSAGES », maître d'œuvre de ce plan.

Cette seconde phase porte sur la rénovation et la mise en valeur de la butte d' USSON :

- rénovation du chemin d' accès

- création d'un cheminement retour permettant d'effectuer une boucle sur la butte et d'un nouveau cheminement le long
- installation de supports de repos le long du cheminement ainsi que des dispositifs d'information

- mise en place d'un nouveau mobilier de pique-nique

- rénovation et mise en sécurité des orgues basaltiques avec la création d'un fossé empierré au bas de celles-ci pour éviter de les escalader
- élagage partiel et raisonné de la butte, de façon à créer des trouées permettant de voir le village et rétablissant la vue à 360° au sommet

- réhabilitation des espaces naturels ou pierreux

Enfin, le mur de soutènement qui longe la rue de l'église sera rehaussé et sécurisé. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 93 793,60 € HT dont 40 % seront subventionnés par le Conseil Régional et 30 % par le Conseil Départemental.

Ce projet est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Coupure de nuit de l'éclairage public

Depuis longtemps, l'éclairage public est coupé la nuit à USSON afin de réduire les dépenses d'énergie de la commune. Le SIEG ayant demandé à la commune une délibération pour valider juridiquement cette coupure nocturne, le conseil municipal approuve cette coupure de l'éclairage public de 23 heures à 6 heures.

Maintien des horaires d'ouverture de la Poste de Sauxillanges

M le Maire de Sauxillanges nous a informé que la Direction départementale de la Poste a décidé de réduire les jours et heures d'ouverture du bureau de Poste de Sauxillanges. Aussi, le conseil municipal d' USSON décide d'adresser une délibération à M le Directeur Départemental de la Poste,

demandant le maintien des jours et heures d'ouverture actuels du bureau de Poste de Sauxillanges.

Renouvellement du contrat de la secrétaire de Mairie

Le contrat de Sylvie BARLET, secrétaire de mairie de la commune d'USSON arrivant à échéance le 31 octobre 2016, le conseil municipal décide de le prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 octobre 2017.





La Lanterne N°12 - Janvier 2017

Noël des personnes âgées

En 2016, les personnes âgées de plus de 65 ans sont conviées au repas de Noël. Les personnes qui ne participeront pas à ce repas recevront un panier garni à leur demande.

Création d'une communauté d'agglomération

M le Maire rappelle que le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par Mme la Préfète du Puy de Dôme le 30 mars 2016, comprenant la fusion de 8 communautés de communes du Pays d'Issoire (à l'exception de la commune de La Godivelle) a été adopté par les instances délibérantes des communes et des communautés de communes concernées.

M le Maire indique qu'à la demande des élus du Pays d'Issoire, Mme la Préfète a notifié par arrêté du 18 juillet 2016 que cette fusion pouvait faire l'objet d'une fusion/ transformation en Communauté d'agglomération, si un accord était exprimé par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre.

La création d'une communauté d'agglomération permet essentiellement de percevoir une dotation globale de fonctionnement de l'Etat plus importante que s'il s'agissait d'une simple communauté de communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2016 et ses annexes portant sur le projet de périmètre relatif à la fusion/transformation en communauté d'agglomération des communautés de communes : Bassin Minier Montagne, Lembron Val d'Allier, Ardes Communauté (moins La Godivelle), Puys et Couzes, Issoire Communauté, Pays de Sauxillanges, Coteaux de l'Allier et Couze Val d'Allier
- approuve le projet de statuts de cette communauté d'agglomération
- autorise M le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Lettre d'information électronique

Si vous souhaitez recevoir par lettre électronique des informations concernant la commune d'Usson (animations, expositions...), vous pouvez transmettre votre adresse email à la mairie d'Usson à l'aide du coupon réponse ci-contre, à déposer au secrétariat de mairie ou dans la boite aux lettres.

Vous pouvez également nous transmettre directement votre adresse email en envoyant un message à *mairie-usson@wanadoo.fr*, en précisant que vous souhaitez être inscrit à la lettre d'information électronique de la mairie d'Usson.

L'ECOLE DE SAUXILLANGES

L'école de Sauxillanges accueille 14 enfants de notre commune.

Pour l'année scolaire 2016/2017, les élèves sont répartis sur 7 classes soit une de moins qu'en 2015/2016.

L'école maternelle regroupe 2 classes de maternelles et compte 52 élèves.

L'année 2016 a été riche en évènements pour l'école maternelle avec un séjour scolaire de 3 jours à Leucate, un spectacle à l'Opéra, des visites des musées Bargoin et Lecoq, la visite de la pisciculture de Sauxillanges, l'Arts d'Ecole, l'intervention d'auteur dans le cadre du Petit Salon du Livre Jeunesse.

L'école élémentaire regroupe 5 classes du CP au CM2 et compte 118 élèves.

Le projet de l'école élémentaire s'articule autour de deux grands axes dans la continuité des années passées :

- le comportement des élèves : avoir une bonne attitude en classe, créer de bonnes relations avec les autres enfants ;
 - la maîtrise de la langue : savoir parler, écrire, lire.





VIE COMMUNALE

FINANCES COMMUNALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif fait apparaître les dépenses et recettes réelles de l'année FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | RECETTES |
|------------|----------------|
| 153 642.21 | 239 028.69 |
| | NT : 85 386.48 |

INVESTISSEMENT

| DEPENSES | RECETTES |
|-----------|--------------|
| 83 407.81 | 85 067.23 |
| | NT: 1 659.42 |

EXCEDENT TOTAL 2015: 87 045.90

BUDGET PRIMITIF 2016

FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|-----------------|---|---|
| - Charges à caractère général - Charges de personnel - Dépenses imprévues - Autres charges courantes - Charges financières(intérêts) - Charges exceptionnelles - Amortissement | 69 480 6 476 | - Produits et services - Impôts et taxes - Dotations / subventions - Revenus des immeubles - Exc. de fonctionnement reporté (en partie) - Atténuations de charges | 1 210 83 505 59 217 15 200 19 500 20 000 |
| TOTAL | 198 632 | TOTAL | 198 632 |

INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|---------|-------------------------------|---------|
| - Emprunts (capital) | 15 081 | - Solde exécution cumulé 2015 | 1 659 |
| - Voirie | 60 248 | - Excédent de fonctionnement | 65 886 |
| - Plaques de rues | 2 000 | capitalisé (1068) | |
| - Matériels divers | 3 100 | - F.C.T.V.A. | 37 013 |
| - Aménagement de la Butte | 112 000 | - Taxe aménagement | 1 000 |
| - Révision POS en PLU | 30 000 | - Subventions | 65 455 |
| - Radiateurs Centre de loisirs | 4 000 | - Amortissement | 1 193 |
| - Réfrigérateur | 500 | - Produits de cession | 90 000 |
| - Atelier municipal | 30 000 | - Dépôts et Cautionnements | 563 |
| Travaux accessibilité | 5 000 | - Remb. frais | 160 |
| - Débroussailleuse | 1 000 | ASTONICS (ACCOUNT | 5-11-11 |
| TOTAL | 262 929 | TOTAL | 262 929 |





| Identique a 7015 | |
|------------------------------------|-------|
| Identique à 2015 | • |
| Taxe d'habitation : | 9.47 |
| Foncier bâti : | 13.07 |
| Foncier bâti : Foncier non bâti | |

SERVICE ASSAINISSEMENT

| Résultat du compte administratif 2015 | : |
|---------------------------------------|---|
|---------------------------------------|---|

 fonctionnement (excédent): 2 403.94 investissement (excédent) : 5 124.46

| Redevance | assainissement 2016 |
|-----------|---------------------|
| | 1.05 € |

BUDGET PRIMITIF 2016

FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-------|--|-------------------------|
| - Rémunération Lyonnaise et Satèse - Intérêts emprunts - Amortissement travaux - Divers | | Redevance assainissement Amortissement subventions Excédent 2015 (en totalité) | 4 046 2 385 2 403 |
| TOTAL | 8 834 | TOTAL | 8 834 |

INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|-------------------------|--|----------------|
| - Travaux divers +Etude diagnostic - Amortissement subventions - Capital des emprunts | 5 404 2 385 2 976 | - Excédent invest, 2015 - Amortissement travaux | 5 124 5 641 |
| TOTAL | 10 765 | TOTAL | 10765 |

CCAS

Compte administratif 2015 : excédent : 1 398.42

Budget primitif 2016:

Dépenses: 4 000 (Noël des aînés de la commune + Noël des enfants)

Recettes: 4 000 (excédent 2015 + subvention communale)

VIE COMMUNALE

POINT SUR LES TRAVAUX

Plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg

Après la réalisation de la première phase de travaux du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg d'Usson, l'année 2016 a été consacrée à l'élaboration du projet de la seconde phase. Celle-ci a été conduite par le cabinet d'études CAP-PAYSAGES à partir des besoins et des demandes que nous avions exprimées et qui étaient indiquées dans le plan d'aménagement initial.

Cette seconde phase est centrée sur l'aménagement et la mise en valeur de la butte d'Usson : rénovation du cheminement allant de l'église au sommet puis du sommet à l'église par le côté nord-est de la butte permettant ainsi d'effectuer une boucle de visite, création d'un nouveau cheminement le long des remparts, mise en valeur et sécurisation des orgues basaltiques par la purge des morceaux d'orgues qui menacent de tomber, suppression de la végétation et création d'une rambarde et d'un fossé au pied des orgues contenant un chaos de pierres afin d'éviter que des personnes escaladent les orgues, élagage raisonné de la végétation dans la montée de la butte et à son sommet afin de retrouver la vue à 360° qui existait auparavant sur le paysage, suppression des 6 gros projec-



teurs qui éclairent la statue de la Vierge remplacés par un éclairage beaucoup plus économe en électricité, rehaussement du mur de soutènement le long de la rue de l'Eglise Saint-Maurice, changement du mobilier de pique-nique et mise en place de plantes vivaces.



De plus un sentier d'interprétation sur la géologie et le volcanisme sera créé avec la mise en place de panneaux d'information qui présenteront la formation de la butte d'Usson de son origine à nos jours ainsi qu'une information sur les principaux massifs auvergnats observables du sommet de la butte. Un grand panneau d'information sur l'évolution de la butte sera posé sur le parking en bas du village, les autres panneaux sur les cheminements de la butte. Enfin, les panneaux en lave émaillée qui sont actuellement sur le chemin de l'église au sommet de la butte seront redéployés dans les rues du

Ainsi, notre village comprendra plusieurs parcours de visite : le parcours existant« Le sentier de la Reine Margot » figurant dans le guide Chamina Parc Livradois-Forez, le parcours de la Salamandre où l'on suivra les panneaux en lave émaillée sur l'histoire du village et

de la Reine Margot et le Sentier « Géologie, volcanisme et paysage ». De plus, le nouveau sentier de randonnée de l'association des chemins d'Usson « Sur les pas de la Reine Margot » qui parcourt les chemins de notre commune sera intégré dans le guide Chamina Pays de Sauxillanges.

Ces travaux qui ont débuté en novembre 2016 devraient être terminés au printemps 2017.

Les entreprises qui effectuent ces travaux sont l'Association CLIN D'OEIL, l'entreprise SAUVADET et l'ESAT d'Issoire.

Le coût total de ces travaux (honoraires compris) est de 93 793 € HT. Ils sont financés par une subvention de 40% du Conseil régional et une subvention de 30% du Conseil départemental dans le cadre du Fonds d'intervention communal, le complément restant à la charge de la commune.

L'étude du sentier géologique et volcanique a été réalisée par Pierre LAVINA et Adrien LABRIT, géologues à la Maison de l'Améthyste que la commune du Vernet-la-Varenne a mis à notre disposition dans le cadre d'une convention. Le coût de cette étude est de 5000 €. Elle est financée par la Communauté d'agglomération à hauteur de 3000 €, le reste soit 2000 € est pris en charge par la commune.

La fabrication et la pose des panneaux d'information sont comprises Réunion de chantier - de gauche à droite : Pierre LAVINA (Maison dans le coût total des travaux du plan d'aménagement.



de l'Améthyste), Thierry RENARD (Clin d'Oeil), Daniel GIRAUD, Gabriel CHANAL, Pierre DEAT (Cap Paysages), Bertrand LIVET.





Voirie

Le programme du Fonds d'intervention communal 2016 – 2018 de notre commune que nous avons déposé auprès du Conseil départemental comportait la réfection de la voirie communale en 2017. Comme il est impossible de poser un enrobé sur la totalité des 18 kms de la voirie communale pour des raisons financières, nous avons décidé de remettre en état les parties les plus dégradées de notre voirie (trous, nids de poule, revêtement détérioré) afin que l'on y circule dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

Pour cela, une consultation auprès de 3 entreprises a été réalisée. Après analyse des devis, le conseil municipal a choisi l'entreprise CYMARO pour effectuer ces travaux dont le montant du devis est de 37 040 € HT.

Une demande de subvention a été adressée au mois de décembre 2016 au Conseil départemental. Celle-ci devrait être de 30% du montant des travaux, le reste étant pris en charge par la commune.

Ces travaux seront réalisés lorsque nous aurons reçu l'arrêté de subvention du Conseil départemental probablement au printemps 2017.

Atelier municipal

Le bâtiment qui est utilisé actuellement comme atelier municipal mais aussi comme entrepôt de matériel divers n'est plus adapté aux exigences de la règlementation sur la sécurité et l'hygiène des travailleurs. Il est donc nécessaire de créer une nouvelle structure répondant aux dispositions de la réglementation.

Pour cela, nous avons décidé d'aménager l'ancienne salle de classes qui servait de lieu de stockage de divers objets pour en faire un atelier municipal.

Jean-Claude MALARTRE, architecte à Usson, a réalisé bénévolement un plan d'aménagement de cette salle ainsi qu'un descriptif des travaux en 5 lots. Nous lui adressons nos remerciements pour son travail.

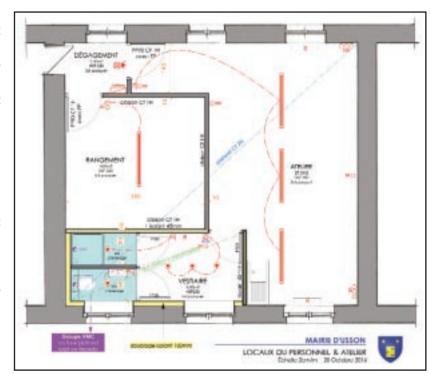
Une consultation a été effectuée auprès de plusieurs entreprises locales représentant les différents corps de métier. 9 entreprises nous ont adressé leurs devis.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

- Lot Plâtrerie: SAULZE : 6376 € HT
- Lot Menuiserie: VIALLARD: 4425 € HT
- Lot Carrelage: SAULZE: 1452,20 € HT
- Lot Sanitaire: GIRON: 2533,70 € HT
- Lot Electricité: SAVARY : 4150,65 € HT

De plus, les agents d'entretien de la commune effectueront certains travaux complémentaires qui ne sont pas compris dans les travaux des entreprises. Pour cela, il faut ajouter une somme d'environ 5000 € pour l'achat de matériel et fournitures diverses.

Le financement de ce projet est pris en charge par la commune.





VIE COMMUNALE

Plan de zonage de l'assainissement

En 2015, nous avons fait réaliser par la société SECAE une étude pour créer une station d'assainissement collectif à Commandaire en application du plan de zonage d'assainissement de notre commune. Après avoir été approuvé par le conseil municipal, ce projet a été adressé au Conseil départemental et à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne avec des demandes de subventions pour financer les travaux mais l'Agence de l'eau nous a informés qu'elle ne finançait plus les stations d'assainissement de moins de 100 habitants.

Il n'était donc plus possible de créer, comme le prévoyait notre plan de zonage, des stations d'assainissement collectif dans les 4 hameaux de notre commune.

Aussi, après une concertation avec le Conseil départemental et la SECAE, nous avons décidé de réviser notre plan de zonage afin de définir des zones d'assainissement collectif centrées sur les besoins les plus importants.

Un nouveau projet de plan de zonage a donc été réalisé par la SECAE en fonction des besoins recensés dont les conclusions sont les suivantes :

- maintien du zonage d'assainissement du bourg pour les habitations raccordées ou pouvant se raccorder au réseau d'assainissement de la station d'assainissement collectif
- création de 2 zones d'assainissement collectif dans les hameaux de Commandaire et de Montaigner pour les anciennes maisons dont certaines ne peuvent bénéficier d'un dispositif d'assainissement individuel ce qui représente une quinzaine d'habitations à Commandaire et 6 à 7 habitations à Montaigner.

Ce projet approuvé par le conseil municipal fera l'objet d'une enquête publique dont les habitants d'Usson seront informés dès que les dates auront été fixées avec l'enquêteur public.

Le coût de l'élaboration de ce nouveau plan de zonage est de 3000 € HT financé totalement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le SIVOM de la région d'Issoire.

Travaux divers

- Mise en accessibilité des sanitaires du Centre de loisirs par la pose d'un WC et d'un lavabo adaptés aux personnes handicapées.
- Pose de nouveaux radiateurs électriques et d'une nouvelle peinture au Centre de loisirs.
- Rénovation de certains murs de l'esplanade des remparts effectuée par le chantier d'insertion de la Communauté de communes du Pays de Sauxillanges avant le 31 décembre 2016.
- Réfection de la fontaine de la place de la Reine Margot.

BRULAGE DES DECHETS VERTS : C'EST INTERDIT

Le brûlage des déchets verts à l'air libre peut être à l'origine de troubles générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé et il est la source d'émission importante de substances polluantes dont des gaz et des particules qui véhiculent des composés cancérigènes comme les dioxines et les furanes.

Le brûlage de 50 kg de végétaux à l'air libre rejette autant de polluants qu'un parcours de 18000 km effectué avec une voiture essence ou 6000 km avec une voiture diesel. Brûler ses végétaux produit 900 fois plus de particules fines qu'un trajet de 20 km jusqu'à la déchetterie (source : Ministère de l'environnement).

Aussi une circulaire du Ministère précise que, dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air « le brûlage des déchets verts issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillements et autres pratiques similaires sont assimilés à des déchets ménagers et qu'à ce titre le brûlage de ces déchets à l'air libre est interdit ».

Ces déchets peuvent être valorisés sur place en les utilisant pour le paillage ou le compostage ou bien ils doivent être déposés dans une déchetterie (Déchetterie la plus proche : route de Saint-Babel à Sauxillanges).





La Lanterne N°12 - Janvier 2017

POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Pour rappel, si une procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en PLU n'avait pas été lancée avant le 31 décembre 2015, notre document d'urbanisme aurait été frappé d'invalidité, ce qui aurait eu pour conséquence l'annulation sur le territoire communal:

- du zonage des terrains constructibles existant
- des orientations en matière d'urbanisme.

Le conseil municipal a donc voté en mars 2015 la révision du POS en PLU.

Le premier travail a été d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Ce document d'orientation générale a été présenté aux Ussonnais, en réunion publique, le 27 septembre 2016, et adopté par le conseil municipal, après débat, le 19 décembre dernier.

Vous êtes d'ailleurs venus nombreux à cette réunion publique, ce qui démontre, votre intérêt pour ce projet et pour l'avenir de notre village, et nous vous en remercions.

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le PADD définit le projet communal pour les 12 années à venir. Il présente les objectifs en matière d'aménagement et de développement de la commune et liste les orientations générales pour y parvenir.

La municipalité souhaite conserver une vitalité démographique en adéquation avec l'identité communale et poursuivre la croissance observée depuis une vingtaine d'années. Toutefois, dans un contexte général de surconsommation de terres agricoles et naturelles, le scénario retenu permet une urbanisation plus maîtrisée, afin de mieux occuper l'espace.

Ce scénario tient compte :

- des contraintes imposées par l'Etat
- des documents d'urbanisme encadrant le PLU, notamment le SCoT le Schéma de Cohérence Territorial du Pays d'Issoire.

Les grands axes structurants envisagés par les élus déclinent le projet de PLU selon 4 grands principes :

- Conforter le label « Plus Beaux Villages de France »
 - Préserver les vues sur la butte et le paysage panoramique
 - Puiser dans le vocabulaire architectural du centre ancien
 - Conserver un village animé et vivant
- Un développement urbain prenant en compte la butte et le bourg d'Usson comme élément central
 - Orienter le développement de la commune en priorité dans certains hameaux
 - Une urbanisation cohérente et densifiée destinée à l'accueil de nouveaux habitants
 - Mixité urbaine et diversification de l'habitat
- Préservation des espaces
 - Protéger les terres agricoles
 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques
 - Préserver les réseaux de chemins et de haies, éléments identitaires de la commune
- Assurer le maintien de l'activité économique et culturelle
 - Soutien de l'activité agricole et des entreprises
 - Renforcement des équipements en cohérence avec la taille de la commune
 - Favoriser le lien social



VIE COMMUNALE











Tout en permettant la réalisation de son objectif démographique, la commune d'Usson se doit de lutter efficacement contre l'étalement urbain.

Pour se faire, les objectifs à atteindre doivent :

- instaurer la mixité et la densité dans les opérations à destination d'habitat pour limiter la consommation foncière.
- favoriser le renouvellement urbain grâce à des réhabilitations du bâti existant.
- prévoir des extensions urbaines maîtrisées dans un nombre limité de hameaux.
- limiter l'étalement urbain linéaire au profit d'une densification par comblement des dents creuses et d'aménagement des franges urbaines du bourg centre et des principaux hameaux.

Ainsi, le scénario de développement retenu, en cohérence avec le SCoT, est le suivant :

- Le SCoT prescrit, pour notre commune, une augmentation de population d'environ 50 habitants d'ici 2030, soit un quota permettant de passer de quelques 270 à 320 habitants.
- Cet objectif démographique et les mesures visant à protéger les espaces agricoles et naturels déterminent la surface consommable en terrains constructibles.
- La densité minimum imposée de 10 logements/hectare, nous permet de disposer d'environ 2 hectares de terrains constructibles, à répartir en périphérie du bourg et des hameaux.
- Si les orientations légales privilégient le développement urbain sur les centres bourg, le conseil municipal a obtenu des services de l'Etat et du SCoT un accord nous permettant d'orienter le développement d'Usson vers les hameaux principaux que sont Commandaire et Montaigner.

En effet, il était important pour notre commune de limiter les constructions nouvelles autour du bourg, afin de ne pas risquer la perte du label des « Plus Beaux Villages de France », comme nous avons pu le déplorer cette année pour Saint-Floret et Saint-Saturnin (pour rappel, ce label, s'il apporte de la notoriété à notre village, nous permet également de bénéficier d'importantes subventions du Conseil Régional en matière de travaux d'aménagement).

Pour information, le PADD est bien sûr consultable en mairie aux horaires d'ouverture.

Vous pouvez également obtenir une copie PDF du document par email en faisant la demande à l'adresse suivante : mairie-usson@wanadoo.fr

Nous vous rappelons également que depuis le début de la procédure, un cahier de doléances est disponible en mairie, aux heures d'ouverture, et nous vous invitons vivement à venir y consigner vos observations.

La suite de la procédure s'établie selon le calendrier suivant :

- Nous travaillons actuellement sur le zonage et sur le règlement d'urbanisme. Le projet global sera présenté en réunion publique.
- Si la procédure avance sans encombre, le projet de PLU devrait ensuite être arrêté d'ici fin mars.
- Cette procédure se soldera par une enquête publique, qui devrait avoir lieu au plus tard au cours de l'automne 2017, afin que le PLU soit opérationnel d'ici la fin de l'année.

L'Agglo du Pays d'Issoire devient Maître d'Ouvrage du PLU.

La création de l'Agglomération du Pays d'Issoire, le 1er janvier 2017, vient rebattre les cartes.

En effet, l'API est maintenant dotée de la compétence urbanisme, ce qui implique qu'elle est devenue de fait en ce début d'année le maître d'ouvrage de notre PLU.

Si la municipalité reste au centre des discussions et demeure un acteur incontournable de l'élaboration de son PLU, elle ne dispose donc plus de la maîtrise du document, ce qui modifie le rapport de force des négociations à venir!

Il est bien sûr évident que le Conseil Municipal défendra, pied à pied, les intérêts des habitants d'Usson.

La Lanterne N°12 - Janvier 2017



VIE COMMUNALE



La révision du SCoT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud

noitinities To 32 a.l.

C'est un schéma établi collégialement à l'échelle des 92 communes du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud. Approuvé en juin 2013, il donne un cap pour l'aménagement durable du territoire pour les 20 ans à venir. Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux (Plan Local d'Urbanisme, cartes communales...).

Les objectifs de la révision... et les enjeux révélés par le nouveau diagnostic

Rendue nécessaire par l'évolution législative récente (lois Grenelle et ALUR notamment), la révision du SCoT a été prescrite le 30 octobre 2014. Elle permet d'approfondir certaines thématiques, mais également de faire un retour sur expérience des premières années d'opposabilité du SCoT initial. Voici quelques thématiques qui sont soulevées dans le cadre de cette révision :

Maîtrise de la consommation foncière

Depuis les lois Grenelle, les SCoT doivent prendre des engagements chiffrés de réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels. Une analyse de la consommation foncière a été menée sur le territoire du SCoT, permettant de comaître la superficie consommée pour chaque nouveau logement construit (et tous les bâtiments induits : équipements, commerces, bureaux...).

Évolution de l'armeture territoriale

La révision est l'occasion de requestionner et d'amélioner certaines orientations du SCoT actuel. Ainsi, l'armature territoriale du SCoT initial intégrait les communes rurales et périurbaines au sein d'une même catégorie de communes. Ces deux groupes de communes ayant des caractéristiques et des enjeux très différents, la révision permettra de les distinguer, et ainsi d'avoir des objectifs mieux adaptés aux communes rurales et aux communes périurbaines.

Études spécifiques sur le commerce et les déplacements

La révision du SCoT permet également d'approfondir certaines thématiques qui peuvent être la compétence du SCoT. Ce sera notamment le cas concernant le commerce et les déplacements. Ainsi, un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) sera annexé au SCoT et permettra au territoire de bien calibrer les développements du commerce, afin notamment de préserver les commerces de proximité. En marge du SCoT, une étude d'opportunité sur la mise en place d'un service de transports en commun autour d'issoire est actuellement menée.

Calendrier prévisionnel du SCoT Septembre 2015 - Juin 2017



COMMUNAUTE DE COMMUNES



LES PROJETS D'USSON SOUTENUS OU PORTES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAUXILLANGES

En 2016, la CCPS a contribué à financer les projets suivants sur la commune d'Usson :

- Participation au financement du sentier d'interprétation Géologie, Volcanisme et Paysage.

Dans le cadre du plan d'aménagement du bourg et de la butte d'Usson, le conseil municipal a décidé de doter la butte d'un sentier d'interprétation sur la géologie, le volcanisme et le paysage. Ce projet d'un coût d'étude de 5 000 € est cofinancé dans le cadre de l'étude touristique par la CCPS à hauteur de 3 000 €. La réalisation des panneaux est incluse dans le plan d'aménagement de la butte et sera de ce fait subventionné à hauteur de 70 % (30 % par le Conseil Départemental et 40 % par le Conseil Régional)

Ce sentier d'interprétation présentera d'une part la formation et la géologie du volcan d'Usson et d'autre part, en haut de la butte, une lecture paysagère et géologique des grands massifs volcaniques visibles d'Usson.

La création de ce sentier nous a également permis d'intégrer un projet plus global de création de circuits de randonnée sur le thème de la géologie. Ces circuits en accès libre ou avec un guide spécialisés devraient permettre de relier les différents sites géologiques de l'ouest du pays d'Issoire : Maison de l'améthyste du Vernet-la-Varenne, Musée de la mine de Brassac, Pic de Nonette, Butte d'Usson, Vallée des Saints...

- Consolidation des remparts avec le chantier d'insertion

Le chantier d'insertion de la CCPS est intervenu pour consolider des murs des anciens remparts en mauvais état. Le financement du chantier est assuré par la CCPS en partenariat avec le Conseil Départemental, reste à la commune le coût des matériaux.

Le chantier d'insertion a ainsi œuvré entre la mi-septembre et la fin décembre et a consolidé les murs de la première esplanade des remparts situés au-dessus de la porte de France

Ce fut le dernier chantier « Restauration du petit patrimoine » effectué par le chantier d'insertion. En effet, si les chantiers d'insertion sont maintenant gérés par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire, le Conseil Départemental a souhaité les réorientés sur d'autres missions.

- Réédition du Guide de randonnée Chamina « Le pays de Sauxillanges »

Epuisé, ce guide, édité par Chamina en 2008 à la demande de la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges, sera réédité mars 2017.

Cette réédition intègrera, sous l'impulsion des conseillers communautaires d'Usson, trois nouvelles pages consacrées à Usson, qui, pour rappel, a rejoint la CCPS le 1er janvier 2014.

Ainsi, on y trouvera une page consacré au patrimoine de notre commune, une page présentant le circuit de découverte du village « Le sentier de la Reine Margot » (balisage papillon jaune – inscrit au plan départemental des itinéraires de petites randonnées) et une page consacrée à la randonnée « Sur les pas de la Reine Margot » (balisage vert) entretenue et mise en valeur par l'Association des Chemins d'Usson.

- Panneau du parking visiteurs

Un double-panneau de présentation du village d'Usson et de son patrimoine a été financé par la CCPS. Elaboré par des conseillers municipaux et les services de communication de la CCPS, il prendra bientôt place à l'entrée du parking visiteurs.

- Projet d'achat d'une grange située rue de la Mairie

Dans le cadre de l'étude touristique, la CCPS a mandaté l'EPF-SMAF pour travailler sur l'acquisition d'une grange située au départ de la rue de la mairie. Ce projet est en cours d'instruction et doit être repris par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire.

Cette acquisition intercommunale devrait abriter un projet touristique ou culturel à déterminer au sein du nouveau conseil d'agglomération.





COMMUNAUTE DE COMMUNES

ETUDE TOURISTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAUXILLANGES

Courant 2015, la CCPS a lancé une étude sur le potentiel touristique de son territoire, avec un focus sur la qualification du plan d'eau du Vernet-la-Varenne dont la gestion est intercommunale.

L'objectif de cette étude est de permettre au pays de Sauxillanges d'établir un plan d'actions visant à optimiser sa politique touristique afin qu'elle devienne un axe structurant du développement du territoire.

La réalisation de cette étude a été confiée début 2016 au bureau d'étude SOMIVAL

Les élus communautaires d'Usson, associés au comité technique de cette étude, y ont participé activement.

Ainsi, après avoir identifié les atouts et les faiblesses de notre territoire, les conclusions font ressortir des enjeux et des orientations stratégiques, et trois pôles structurants sur lesquels doit s'appuyer la stratégie de développement touristique du Pays de Sauxillanges.

Enjeux et orientations stratégiques :

- Réussir à structurer des offres touristiques en tant que composante incontournable du Pays d'Issoire (étapes thématiques, lieu de séjour privilégié).
- Construíre des « produits touristiques » propres au territoire en s'appuyant sur ses particularités et ses atouts.
- Cibler la clientèle : familles en séjour, excursionnistes de proximité, itinérants.

Six axes prioritaires d'intervention à engager à court terme :

- Autour de trois pôles structurant :
- Utiliser Usson comme « tête de pont » du tourisme pour diffuser l'information et les visiteurs sur le reste du territoire. En effet, grâce à ses nombreux atouts tels son label « Plus Beaux Village de France », l'histoire de sa forteresse et de la Reine Margot, ses caractéristiques géologiques et son point de vue à 360°, le Point Accueil Touristique d'Usson a accueilli plus de 9000 visiteurs en 2016.
- Structurer un pôle d'activité au Vernet-la-Varenne en confortant le plan d'eau comme point majeur d'animation et de loisirs de proximité, tout en conservant l'ambiance « nature » du site puis l'utiliser pour donner à voir et donner envie pour les offres de proximité : Maison de l'Améthyste, randonnée équestre, VTT...
- Accompagner Sauxillanges dans un programme de longue haleine sur le patrimoine clunisien en mettant en place progressivement des moyens pour donner à voir l'abbaye (site clunisien figurant parmi les plus importants de France), et s'appuyer sur les fonctions de services de ce pôle structurant (commerces, marché, producteurs locaux, hébergement varié...) et les valoriser.
- Autour de thèmes forts et porteurs :
- La géologie et la lecture des paysages :
 - Développement de la Maison de l'améthyste
- Maillage des sites géologiques caractéristiques du Pays d'Issoire (volcan et orgues basaltiques d'Usson, mines d'améthystes du Vernet-la-Varenne, mines de charbon de Brassac-les-Mines, cheminées de fée de Boudes dans la vallée des Saints, butte de Nonette...).
 - Belvédères sur les volcans d'Auvergne
- Mise en récit du territoire via des personnalités « passeurs » comme notamment la Reine Margot ou encore Pierre le Vénérable, Gaspard des Montagnes... :
 - Développement d'animations costumées, de balades contées, de fêtes médiévales, de jeux...
- Développer les outils numériques pour donner vie à ces personnages en situation et aux sites (ex : scénographie d'Usson).
- Création d'outils numériques et digitaux au service :
 - de la découverte des sites en visite libre.
 - de la reconstitution et du donner à voir.
 - de l'animation par des personnages conteurs.



COMMUNAUTE DE COMMUNES



Plan d'actions :

Le plan d'actions a ainsi été structuré en 5 grandes actions :

- Structuration du pôle du Vernet-la-Varenne (plan d'eau, maison de l'améthyste, camping).
- Structuration du pôle d'Usson (développement des outils de visite et du contenu de la visite d'Usson).
- Structuration du pôle de Sauxillanges (mise en scène du patrimoine clunisien).
- Le développement de l'animation (événementiel).
- Le numérique au service du territoire (création d'un fil rouge d'interprétation et de médiation des sites et patrimoines du territoire à travers les outils numériques).

Les actions retenues pour Usson :

- A court terme

- acquisition et aménagement d'une grange à l'entrée de la rue de la Mairie pouvant permettre le développement d'un accueil touristique intercommunal répondant aux normes d'accessibilité ou la création d'une résidence d'artistes... La CCPS a mandaté l'EPF-SMAF (organisme de financement intercommunal) pour travailler sur le projet d'acquisition de cette grange.
- développement des sentiers thématiques : en prolongation du plan d'aménagement du bourg et notamment de la phase consacrée à l'aménagement de la butte, il a été décidé par le conseil municipal de créer sur la butte d'Usson un sentier d'interprétation sur la Géologie, le Volcanisme et le Paysage l'étude et la réalisation du contenu des panneaux, confiées aux géologues Pierre LAVINA et Adrien LABRIT de la maison de l'améthyste, sont subventionnées par la CCPS.
- développement d'animations costumées, de balades contées, de fêtes médiévales : des balades contées sont déjà réalisées sur notre village par le Pays d'Art et d'Histoire et une fête médiévale-concours d'archers a été créée l'an dernier par le Comité d'Animation d'Usson, avec le soutien de la municipalité. La CCPS soutient également le développement de ce projet en finançant en 2017, dans le cadre de sa saison culturelle, un spectacle équestre qui sera présenté à l'occasion de la seconde édition de cette manifestation.
- développement de circuits de découverte du village d'Usson sur tablettes ou smartphones / mise en place d'une visite audioguidée (ce projet n'a pas pu être lancé dans le cadre de la CCPS et il appartiendra à l'Agglomération du Pays d'Issoire de le porter).

- A moyen et long terme :

- Rénovation de la scénographie de la Reine Margot
- Reconstitution 3D du château d'Usson

Les suites données à l'étude :

Si certaines actions ont pu être lancées ou accompagnées par la CCPS (projet d'aménagement du plan d'eau du Vernet-la-Varenne, sentier d'interprétation géologie volcanisme et paysage d'Usson, achat d'une grange à Usson, projet de circuits de randonnée sur le thème de la géologie...), elles restent pour la plupart à concrétiser.

La fusion des communautés de communes initiée par la loi NOTRe a vu la CCPS intégrer la nouvelle Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire (API) au 1er janvier 2017. L'API ayant de fait la compétence tourisme, il lui revient de se saisir de l'étude réalisée par la CCPS et d'en tenir compte dans le développement touristique du pays d'Issoire. Si nous espérons que ce nouvel établissement public reprendra les préconisations de cette étude, elles devront être adaptées à l'ensemble du territoire et nécessiteront un suivi motivé de la part des représentants d'Usson afin d'œuvrer à leur mise en place...



COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONTRAT TERRITORIAL DE L'EAU MERE ET DU RUISSEAU DES PARCELLES

Le Contrat Territorial est un service de protection et de valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques, « porté » par les Communautés de Communes du Pays de Sauxillanges, du Haut Livradois et du Bassin Minier Montagne. Son territoire concerne les bassins versants de l'Eau-Mère et du Ruisseau des Parcelles.

Plusieurs actions ont été menées ou lancées en 2015 et 2016, comme par exemple : l'évaluation de l'état écologique des rivières, la sensibilisation des scolaires, des usagers et des riverains ainsi que l'édition du « **guide du riverain**» que vous pouvez consulter pour tout savoir sur le fonctionnement de nos cours d'eau et pour avoir les clés pour bien vivre avec notre environnement (quels travaux effectuer ? quand ? etc...). Vous pouvez vous le procurer à la maison de la Communauté ou le télécharger : http://www.cc-sauxillanges.fr

Jusqu'à la fin de l'année 2016, **la qualité de l'eau** de nos rivières sur 5 stations de prélèvements a été passée à la loupe.... l'objectif étant d'évaluer l'état écologique des rivières (Eau-Mère, Ailloux -hors contrat-, ruisseau de la Valette et ruisseau des Parcelles) par l'analyse des paramètres physico-chimiques et biologiques. Les résultats ont indiqué que le bassin versant de l'Eau-Mère présenterait un état écologique moyen et que celui du ruisseau des Parcelles serait en mauvais état.

Par ailleurs, dans un contexte de réchauffement climatique, un des enjeux du Contrat Territorial est d'initier une **gestion quantitative raisonnée et concertée** de la ressource en eau. L'objectif est de conserver une quantité d'eau suffisante dans les cours d'eau pour les besoins du milieu naturel tout en permettant les usages traditionnels et économiques. Une étude sur l'**adéquation besoin-ressource en eau** a donc été menée par le bureau d'étude CESAME pour être en mesure d'apporter tous les éléments nécessaires afin de gérer les besoins en eau et les milieux aquatiques dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme. Pour définir un programme d'actions, une concertation locale est prévue.

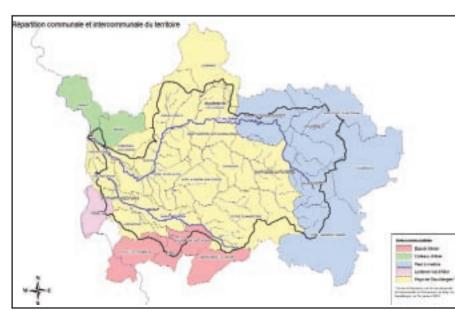
Restaurer et entretenir nos rivières : pour préserver voir améliorer cet existant qui reste fragile, un **programme de travaux** a été planifié jusqu'en 2019. Les rivières du territoire étant privées, une enquête publique a été réalisée en septembre 2015 et une Déclaration d'Intérêt Général a été effectuée afin de pouvoir intervenir sur les cours d'eau principaux. Les documents relatifs à cette procédure sont consultables sur le site internet de la CCPS.

Les travaux concerneront par exemple la restauration de la végétation rivulaire, l'enlèvement sélectif de « bouchon de bois » dans le lit mineur du cours d'eau, la mise en place d'abreuvoirs et de clôtures, la gestion des plantes exotiques invasives ... Aurélien GRANDPIERRE, technicien rivière du Contrat Territorial, est arrivé en mai 2016 et a pour principale mission d'organiser et de suivre les travaux sur certains tronçons des rivières afin d'en préserver et/ou améliorer leurs états

Rappelons enfin, que ces travaux prévisionnels ne dispensent en aucune façon les propriétaires riverains des droits et devoirs qui leur incombent. En effet, ces derniers sont tenus à un <u>entretien régulier des cours d'eau afin de contribuer à leurs bons états écologiques.</u>

L'animateur et le technicien du Contrat Territorial se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions en tant qu'usagers et/ou riverain et vous conseiller pour intervenir sur les cours d'eau et les zones humides.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter Le Contrat Territorial de l'Eau-Mère et du Ruisseau des Parcelle pour l'instant basé à la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges au 04 73 96 37 62 ou par mail : cc.pays.sauxillanges@wanadoo.fr







COMMUNAUTE DE COMMUNES



SAISON CULTURELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAUXILLANGES

La vitalité culturelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges repose sur une diversité d'acteurs et de ressources culturelles, artistiques, associatives, bénévoles et professionnelles.

Le 24 septembre, la saison culturelle de la CCPS a débuté « au grand galop » à Saint Jean-en-Val avec le spectacle « Beautés équestres » de la Compagnie l'Art est Cabré. Un grand succès avec près de 300 personnes stupéfiées par le travail des artistes et des chevaux.

Pour 2016-2017, la commission culturelle de la CCPS a cherché, une fois encore, de la diversité et de la variété dans les animations avec dans sa programmation : théâtre, bal, concerts, danse, spectacle musical, expositions

Début décembre, tous les habitants d'Usson ont reçu dans leur boite aux lettres la plaquette du programme complet dans laquelle figurent notamment « les médiévales d'Usson » le samedi 20 et le dimanche 21 mai 2017 organisées comme l'an passé par le Comité d'Animation en partenariat avec les Archers du Bailly et avec le soutien de la municipalité d'Usson. En 2017, la Communauté sera partenaire de ce grand événement avec son implication dans la programmation d'un spectacle alliant les arts équestres aux arts du spectacle vivant. La Compagnie l'Art est Cabré présentera ses créations toutes aussi poétiques qu'exigeantes, avec des numéros singuliers, passant du burlesque au fantastique pour vous plonger dans un monde fabuleux et original.



L'Art est cabré

Pour information, la plaquette est téléchargeable sur le site de la Communauté : www.cc-sauxillanges.fr

Saison Culturelle Pays de Sauxillanges

DES ELUS MAROCAINS ONT VISITE USSON

Dans le cadre d'un projet de coopération avec la province de Tiznit au Maroc initiée par la Communauté de communes du Pays de Sauxillanges avec la participation du Pays d'Issoire Val d'Allier-Sud et du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, coopération basée sur des relations d'échanges et de réciprocité dans les domaines de l'économie sociale et solidaire ainsi que du tourisme, une délégation d'élus de collectivités et d'associations marocaines ont visité le 15 juillet le village d'Usson, classé « Un des plus beaux villages de France » .

Accueillis par Daniel Giraud, Maire d'Usson, en présence d'Abdellah Ghazi, Président du Conseil provincial de Tiznit et de Vincent Challet, Président de la Communauté de communes du Pays de Sauxillanges, les personnes de cette délégation, après avoir visité le Point Accueil Tourisme et son espace scénographique et artistique avec Marie-Hélène Sauvadet, ont parcouru les ruelles du village guidées par Jean-Pierre Amiet, historien, qui leur a fait découvrir le patrimoine et l'histoire d'Usson et Pierre Lavina, géologue, qui leur a expliqué la formation de la butte et des orgues volcaniques au-dessus du village.

Les personnes de cette délégation ont été particulièrement intéressées par cette visite et les échanges avec les auvergnats ont été très riches et fructueux.



La Lanterne N°12 - Janvier 2017





COMMUNAUTE D'AGGLO

COMMUNAUTE D'AGGLOMARATION DU PAYS D'ISSOIRE (API)



L'application de la loi NOTRe dans le département du Puy-de-Dôme a débouché sur la création, le 1e janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire (API).

Suite à 6 ateliers de fusions et de nombreuses réunions effectués dans l'année 2016, le nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) est créé par arrêté préfectoral par fusion des Communautés de Communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes-Communauté », « Puys et Couzes », Issoire-Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Côteaux de l'Allier », « Couze Val d'Allier » et absorbe de fait le « Syndicat intercommunal à vocation sociale de la région d'Issoire », le « Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud », ainsi que les offices de tourisme.

L'API réunit 90 communes et s'étend sur le périmètre de l'ancien Pays d'Issoire, hors la commune de La Godivelle.

L'API est dotée par la loi de compétences obligatoires et de compétences optionnelles et facultatives qui s'imposent de par leur exercice dans certaines des anciennes communautés de communes fusionnées

L'API a ainsi été organisée en 5 grands pôles regroupant l'ensemble des compétences :

- Le pôle « Economie et attractivité » ayant pour compétences :
 - Industrie et Zones d'activités
 - Commerces, artisanat
 - Agriculture et forêt
 - Tourisme (dont la gestion des bureaux de tourisme)
 - Culture (compétence partielle)
 - Patrimoine
- Le pôle « Aménagement durable de l'espace » ayant pour compétences :
 - Urbanisme / Planification (dont les documents d'urbanisme)
- Urbanisme Application du Droit des Sols / Autorisation du Droit des Sols (dont l'instruction des Permis de Construire)
 - Environnement
 - GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
 - Energie, déchets



COMMUNAUTE D'AGGLO

- Le pôle « Cadre de vie » ayant pour compétences :
 - Habitat
 - Gens du voyage (gestion des aires d'accueil)
 - Politique de la ville
- Le pôle « Solidarités et mobilité » ayant pour compétences :
 - Action sociale et insertion
 - Santé
 - Maintien à domicile
 - Mobilité et Transport scolaire
- Le pôle « Enfance-jeunesse et Sport » ayant pour compétences :
 - Petite enfance Enfance Jeunesse
 - Restauration collective (compétence partielle)
 - Développement sportif (compétence partielle)
 - Périscolaire

En 2020, l'API devra également intégrer les compétences obligatoires liées à l'eau et à l'assainissement des eaux usées.

Le conseil communautaire de l'API se compose de 126 délégués répartis de la manière suivante proportionnellement à la population des communes :

- Issoire: 24 sièges- Brassac-les-Mines: 5- Auzat-la-Combelle: 3- Saint-Germain-Lembron: 3

- Plauzat : 2 - Champeix : 2

- Sauxillanges : 2

- Aulhat-Flat (commune nouvelle): 2

- Nonette-Orsonnette (commune nouvelle): 2

- Autres communes, dont Usson: 1

Délégué de la commune d'Usson : Bertrand LIVET, suppléant : Gabriel CHANAL

Le 9 janvier 2017, Jean-Paul BACQUET a été élu Président de l'API.

Concernant notre commune, certaines actions et projets en cours sont directement concernés par les compétences de l'API:

- Urbanisme :
- La procédure de révision du POS de la commune d'Usson en PLU est reprise par l'API qui en devient le maitre d'ouvrage au 1er janvier 2017.
- Tourisme :
 - La gestion du point accueil tourisme devient communautaire.
- Les projets touristiques envisagés avec la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges devront également être repris en tout ou partie (participation au financement du sentier d'interprétation géologique, projets prévus par l'étude touristique de la CCPS : achat d'une grange située rue de la Mairie, rénovation de la scénographie...).



SERVICES A LA PERSONNE

LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Les Relais d'Assistantes Maternelles sont des lieux d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, dans lesquels se côtoient des professionnels de la petite enfance et des assistant(e)s maternel(le)s. Les parents et futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Les RAM apportent aussi aux assistant(e)s maternel(le)s un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences ; deux tiers d'entre elles participent régulièrement aux ateliers d'éveil, au Ti'Club de Sauxillanges, visites à l'EHPAD ou encore à la manifestation phare de l'année : le spectacle de la journée des nounous.

Le territoire de la CCPS compte près de 200 places d'accueil réparties entre une soixantaine d'assistantes maternelles agréées. Autre émanation du RAM : la Halte'Nounous permet de satisfaire aux besoins occasionnels de garde d'enfants.

Contact : Aline ESPEIL - Animatrice RAM - 04.73.96.37.62 ccps.ram@laposte.net



La journée des Nounous

LE PORTAGE DE REPAS

Le Service de Portage de Repas du Pays de Sauxillanges est un service souple permettant à des personnes convalescentes de tous âges, retraitées ou handicapées résidant sur le territoire de la communauté de commander des repas pour une courte période, ponctuellement ou de façon permanente.

Les repas fournis par l'EHPAD Charles Andraud de Sauxillanges sont livrés sur Usson les :

- Lundi (repas du lundi et mardi)
- Mercredi (repas du mercredi et jeudi)
- Vendredi (repas du vendredi, samedi et dimanche)

Des menus équilibrés, pouvant être adaptés aux régimes, sont composés ainsi : entrée, viande ou poisson, légumes, fromage ou laitage, dessert, potage pour le soir.

Tarif 2016 : 7,10 € le repas

La Lanterne N°12 - Janvier 2017

Renseignement au 04.73.96.37.62





SERVICES A LA PERSONNE

DES AIDES POUR L'HABITAT A L'ECHELLE DU PAYS D'ISSOIRE VAL D'ALLIER SUD

Afin de mettre en place un nouveau Programme d'Intérêt Général en 2016, les élus du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud ont décidé de réaliser une étude pré-opérationnelle permettant de déterminer les objectifs du futur dispositif à partir du bilan du premier programme et des besoins du territoire.

L'étude pré-opérationnelle du PIG, réalisée entre 2015 et 2016, a défini des thématiques prioritaires :

- Poursuite de la lutte contre les situations d'habitat indigne sur les logements occupés, que ce soit par leurs propriétaires ou par des locataires,
- Maintien de la dynamique de la lutte contre la précarité énergétique,
- Encouragement des travaux d'adaptation pour le maintien à domicile des personnes âgées,
- Lutte contre les problématiques de vacance et d'habitat dégradé en centre-bourg afin de remettre des logements vacants sur le marché,
- Réhabilitation des immeubles afin de proposer des logements locatifs de qualité à loyer maitrisé.

Une convention entre l'Etat, les 8 communautés de communes et le Pays a été signée le 7 septembre 2016 pour la mise en place d'un nouveau PIG de 2016 au 6 septembre 2021. Ce dispositif concerne l'ensemble des communes du Pays, à l'exception du centre-ville d'Issoire qui est couvert par une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain). Au travers de cette convention, l'ANAH et les collectivités locales ont réservé près de 9,7 millions d'euros pour financer la réhabilitation de 770 logements.

Pour les 5 ans de ce PIG, l'ANAH a réservé une enveloppe de plus de 6,8 millions d'euros dont plus de 6,3 millions d'euros pour les travaux, l'Etat 383 637 € au titre du programme Habiter Mieux (travaux d'économie d'énergie) et les communautés de communes du Pays près de 2,55 millions d'euros dont 1,95 millions d'euros pour les travaux. L'objectif est d'encourager les propriétaires occupants (PO) et bailleurs (PB) dans la réalisation de travaux d'amélioration de leur(s) logement(s) grâce à un accompagnement administratif, technique et financier gratuit.

Des aides pour qui ? Pour quels travaux ?

Conditions d'éligibilité:

Propriétaires occupants : les aides sont sous conditions de ressources en fonction du nombre d'occupants.

Aides financières possibles :

| | Subventions de l'ANAH | Subventions de la collectivité |
|---|--|---|
| propriétaires bailleurs / logements locatifs : | 25 à 35 % du montant HT des travaux | |
| réhabilitation complète, travaux d'économie d'énergie | + prime pour les économies d'énergie (1500 € par logement) | jusqu'à 20 % du montant H1 des travaux |
| propriétaires occupants : | 35 à 50 % du montant HT des travaux | |
| réhabilitation complète, travaux d'économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie | + prime pour les économies d'énergie (10 %) | |
| Pour plus d'information sur le | satiles sobstantes dans la puy-de-Dûme ; www.edi65.org | |

Pour bénéficier des aides du PIG contacter :

Audrey EXPERTON, chargée de mission Habitat privé

Tel: 04 73 55 90 48

e-mail: audrey.experton@issoireco.fr





SERVICES A LA PERSONNE

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)



Quelques mots sur l'assemblée générale du 22 mars 2016

Bureau : Président : Mr Pierre Fouilhoux, Vice-présidente : Mme Sylvie Moiroux, Trésorière : Mme Nicole Chanal, Secrétaire : Ghislaine Billie, Secrétaire adjoint : Noël Achard

Conseil d'administration : les membres du bureau et Paulette Champroux, Henriette Faure, Fabienne Lecoq, Marie-Claude Quoniou, Marie-Paule Sauvadet, Monique Desserre.

Rapport d'Activité 2015 : 27 salariés à temps partiel

21621 heures en 2015 en augmentation de 3,6%

99 adhérents dont 5 à Usson

Le bilan financier est positif.

Fin 2015, une évaluation externe a été réalisée par le cabinet Stratélys pour le renouvellement de l'agrément de l'association au 1er janvier 2017 et donner des pistes pour développer et améliorer les services proposés par l'association.

Les services :

L'association ADMR de Sauxillanges peut intervenir à la demande de personnes de tout âge, de façon régulière ou ponctuelle, chez ses adhérents (5 € par an) pour réaliser des travaux de ménage, préparation de repas, accompagnement pour les courses, promenade...

En fonction de leur situation personnelle et de leurs revenus, certaines personnes peuvent bénéficier d'aides financières :

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les familles avec de jeunes enfants, maternité, maladies des enfants ou des parents, événements familiaux.
- Caisses de retraite pour les personnes âgées peu dépendantes
- APA pour les personnes âgées plus dépendantes, personnes handicapées
- ADOMI pour les sorties d'hôpital à tous âges, les immobilisations suite à des accidents de la vie (voir avec les mutuelles ou les assurances)

Sans aide, les tarifs actuels charges comprises sont les suivants :

- 20,40 € l'heure en semaine
- 26,00 € l'heure les dimanches et jours fériés
- Toutes les sommes restant à charge peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts ou crédits d'impôts de 50%

Vous pouvez vous renseigner auprès du secrétariat de l'ADMR au 1er étage de la mairie de Sauxillanges ou par téléphone 04.73.96.87.96 aux horaires suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9hà 12h et de 13h45 à 16h45 et le mercredi de 9h à 12h.

Mail: admrsauxillanges@yahoo.fr

N'hésitez pas à demander informations et devis sans engagement à la secrétaire Cendrine FOURNET.

Possibilité de RDV à domicile



ORGANISMES PUBLICS



L'ANNEE 2016 DE l'ASSOCIATION LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Qualité, Notoriété, Développement sont depuis la création de l'association les 3 axes de sa stratégie. Préserver et valoriser le patrimoine de ses communes membres pour accroître leur notoriété et susciter ainsi leur développement économique... Une triple ambition portée par les travaux de 3 commissions techniques et partagée aujourd'hui par 155 villages.



de France®

Bilan des actions menées en 2016 par les Commissions Qualité, Développement et Notoriété :

QUALITE

- En 2016, 11 villages ont été (ré)examinés par la Commission Qualité. Parmi eux, 4 ont vu leur classement maintenu sans réserve particulière, 2 ont été maintenus avec réserves, 4 avec très fortes réserves. Un village a par ailleurs fait l'objet d'une décision de déclassement potentiel.
- Les communes de Saint-Saturnin (63) et Saint-Floret (63) ont vu leur déclassement confirmé.
- Parmi les 9 candidatures de villages présentées à la Commission, deux ont fait l'objet d'une décision de classement : Saint-Jean-Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques) et Lussan (Gard).

NOTORIETI

- En matière de promotion via les éditions papier, l'année 2016 a été marquée par la parution du nouveau guide officiel de l'association publié par Flammarion :
 - Dans sa version française en mars 2016, diffusé à ce jour à plus de 12 000 exemplaires.
 - Dans sa version anglaise, pour la première fois dans l'histoire de l'association, en juin 2016.

Ce nouveau guide (version française) et la carte routière des « Plus Beaux Villages de France » sont en vente à la mairie d'Usson.

- Sur le plan de la communication médiatique, l'année 2016 a été marquée par des retombées assez diversifiées : France 2 (JT de 20H), Le Parisien, Le Figaro, Ouest-France, Le Huffington Post, Camping-Car Magazine, Pleine Vie, Daily
- Telegraph (quotidien britannique), France Magazine (mensuel britannique)...

 Au 30 novembre 2016 : avec 1 234 848 visiteurs uniques , le site Internet www.lesplusbeauxvillagesdefrance.org enregistre une fréquentation relativement élevée la page officielle Facebook de l'association comptait plus de 23 000 « fans » et est en constante augmentation depuis sa création (en 2010).
- Un audit des outils de communication numérique de l'association (site Internet, place de marché, réseaux sociaux, newsletter...) est en cours dans l'objectif de redéfinir, en 2017, un nouvel « écosystème » plus efficace, plus moderne et plus dynamique en faveur de la promotion des villages et de l'association.
- L'association a également lancé plusieurs actions de promotion de l'offre touristique des villages à travers la place de marché, les produits d'édition ou le Club des Amis.

DEVELOPPEMENT

- L'atelier technique organisé en amont de l'Assemblée générale 2016 à Sainte-Suzanne (Mayenne) sur le fonctionnement de la « Place de marché des Plus Beaux Villages de France » a rassemblé avec succès une centaine de participants.
- Dans le cadre du partenariat avec l'Institut National des Métiers d'Art et l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, Les Plus Beaux Villages de France ont une nouvelle fois été nombreux à participer aux Journées Européennes des Métiers d'Art organisées du 1er au 3 avril 2016.
- L'édition 2016 du Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France à Rodemack (Moselle), s'est déroulée les 9 et 10 avril à la citadelle et a accueilli plus de 1 800 visiteurs sur l'ensemble du week-end.
 Les 11 villages ré-expertisés ont fait l'objet, en plus d'un réexamen de leur qualité, d'une expertise sur leur développe-
- Les 11 villages ré-expertisés ont fait l'objet, en plus d'un réexamen de leur qualité, d'une expertise sur leur développement économique prenant en compte des indicateurs en matière de géographie humaine (situation, évolution et répartition de la population...), d'économie (activités présentes sur la commune, stratégie de développement...), de mise en valeur et d'animation du patrimoine (accueil et activités liées au tourisme et au patrimoine) et de valorisation de la marque (présence du logo sur les supports de communication, participation aux ventes de produits sous marque).
 La « place de marché » des Plus Beaux Villages de France, mise en ligne en juin 2015, poursuit son développement.
- La « place de marché » des Plus Beaux Villages de France, mise en ligne en juin 2015, poursuit son développement. Pour rappel, ce site est accessible depuis la rubrique « Les séjours » du site Internet www.lesplusbeauxvillagesdefrance.org et propose l'offre touristique des Plus Beaux Villages de France à la réservation. A ce jour, le site propose recense 679 offres d'hébergements dans 86 villages.

INTERNATIONAL

- L'association a participé à l'Assemblée Générale des Plus Beaux Villages de la Terre en mai 2016 au Québec (ville de Québec). Porté par la société japonaise Gram3, partenaire des Plus Beaux Villages du Japon, un projet d'ONG destiné à lever des fonds pour la Fédération Internationale est en cours ainsi que la refonte du site Internet. Après cinq années d'existence et de participation aux travaux de la Fédération en tant que membre observateur, l'association des Plus Beaux Villages d'Espagne a été officiellement intégrée en tant que membre actif des Plus Beaux Villages de la Terre.
- L'association a apporté son soutien technique à la mise en place de l'association des Plus Beaux Villages de Chine. Un accord de partenariat a été officiellement signé au Ministère des Affaires Etrangères en juin 2016.





ORGANISMES PUBLICS

EN 2016, LE PARC A EU 30 ANS

Le Livradois-Forez a fêté les 30 ans de sa labellisation par l'Etat en tant que « Parc naturel régional ». L'année a été marquée par de nombreux temps forts :



- le fonctionnement du syndicat mixte « à la carte » qui fait figure d'exemple

Ce fonctionnement renforce la cohérence des politiques publiques à l'échelle du Livradois-Forez et permet de développer des actions importantes sur des périmètres adaptés telles que : la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Dore ; des actions sur la santé, sur les enjeux du numérique, sur la culture dans le cadre du « Pays Vallée de la Dore » ; l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale du Livradois-Forez (SCoT).

- le développement de l'atelier d'urbanisme rural, un pôle d'ingénierie au service des communes

Le syndicat mixte du Parc offre une ingénierie au service et à l'usage des communes et des communautés de communes pour accompagner les projets d'urbanisme, d'aménagement ou de construction dans le sens recherché du développement durable et de la préservation des paysages

- l'engagement de tous en faveur de la nature

Le syndicat mixte du Parc observe l'évolution de différentes espèces animales et végétales rares et protégées (chouette chevêches, petites chouettes de montagne, pie grièche grise, papillon nacré de la canneberge...) mais se préoccupe également de la nature dite ordinaire. À cet effet, il a sollicité la participation des citoyens aux inventaires d'espèces animales ou végétales : les oiseaux à la mangeoire, les lichens forestiers, les hérissons.

- des chantiers participatifs et des actions pour les scolaires

Un soutien est apporté aux chantiers participatifs en faveur de la nature ordinaire organisés par les communes du Parc. Les écoles ont pu bénéficier d'animations scientifiques autour du projet fédérateur « les jeunes observateurs de la biodiversité ».

- l'opération « Zéro pesticides »

Le syndicat mixte du Parc en partenariat avec le VALTOM organise en fin d'année 2016 une opération pour éliminer les pesticides de nos jardins en invitant, par un acte citoyen, à venir remettre les produits polluants aux points de collecte afin qu'ils soient traités.

- la naissance des « Coccinelles »

C'est le réseau des prestataires touristiques engagés dans la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés (CETD). Le Parc les accompagne dans une démarche de progrès pour améliorer leurs pratiques en faveur du développement durable et leur propose des audits et des formations.

- l'heure de l'apéro!

En 2016, pour faciliter l'accueil des nouveaux arrivants, le Parc a expérimenté avec succès les Aper'Accueil du Livradois-Forez. Les personnes récemment installées dans une commune du Parc ont été invitées à une soirée conviviale. Ce fut l'occasion de rencontrer d'autres nouveaux arrivants et habitants du territoire, d'échanger sur leur expérience d'installation et sur leur nouvelle vie dans le Parc Livradois-Forez, ou tout simplement de passer un bon moment !

Le syndicat mixte du Parc a publié 2 monographies thématiques consacrées à l'*Agriculture* et à la *Forêt/filière bois* qui sont venues compléter le *Tourisme* et la *Responsabilité sociétale des entreprises* déjà parues. Il a créé son blog, **L'Echo du Parc Livradois-Forez** qui donne l'actualité de toutes les actions en cours : http://www.echo-livradois-forez.org/



ORGANISMES PUBLICS AMBROISIE





Reconnaître l'Ambroisie à feuilles d'armoise :

Les feuilles sont profondément découpées, du même vert sur les deux faces avec des nervures blanchâtres. La tige est velue et rougeâtre à maturité.

Ou trouver l'ambroisie ?

- sur les grèves des rivières
- sur les chantiers BTP
- sur les parcelles agricoles
- en bord de routes
- sur les chantiers en construction

Incidence sur la santé:

- le pollen d'ambroisie est responsable d'allergies sévères.
- la période à risque se situe d'août à octobre avec un maximum d'intensité en septembre.
- les allergies à cette période de l'année sont principalement dues à l'ambroisie.
- les symptômes, similaires au rhume des foins, sont souvent plus sévères.



Que faire en présence de symptômes pendant la période à risque ?

- consulter un médecin qui prescrira un traitement adapté.
- consulter un allergologue pour confirmer le diagnostic d'allergie à l'ambroisie.

Prendre ses responsabilités :

Chaque département de la Région Auvergne dispose d'un arrêté préfectoral prescrivant la destruction obligatoire de l'ambroisie.

Les propriétaires ou les personnes en charge de l'entretien d'un terrain pour le compte d'un propriétaire sont tenus de prévenir la pousse des plants d'ambroisie et de détruire les plants déjà développés.

Tout contrevenant est passible d'une contravention de troisième catégorie en application du code de la Santé Publique.

Les solutions pour la détruire :

- Arrachage manuel : c'est la méthode la plus efficace pour réduire la quantité de pollen et de graines. A privilégier quand la quantité d'ambroisie est faible ou lorsque les secteurs infestés sont peu accessibles et avant pollinisation.
- Action mécanique (tonte, fauchage, broyage...): procéder à une coupe haute (supérieure à 10 cm) entre juillet et début août puis une seconde coupe entre fin août et fin septembre. A privilégier quand la surface infestée est importante.

Que faire des déchets d'ambroisie ?

Les plants d'ambroisie arrachés ou fauchés peuvent être laissés sur place. Sinon mettez-les dans un sac que vous apporterez à la déchetterie la plus proche.

Liens utiles: http://www.ambroisie.info

http://www.stopambroisie.com http://www.fredon-auvergne.fr



ORGANISMES PUBLICS

SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE

Objectif développement durable !

De nos déchets, faisons une richesse!

Produire, trier, économiser : la maîtrise des coûts avant tout !

Il est de notre devoir de multiplier les actions innovantes afin de changer la donne en termes de production, de tri et de valorisation. Le SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE a en charge la collecte de vos déchets et doit agir dans une logique d'amélioration permanente. Suivre les changements de périmètre dans l'intercommunalité, mettre en place des équipements adaptés tels que nos déchèteries rénovées, déployer de nouvelles filières pour augmenter la valorisation et enfin faire évoluer l'organisation de nos collectes en adoptant des fréquences adaptées. Réactivité et innovation doivent plus que jamais être de mise pour remporter le double challenge de la qualité du service et de la maîtrise des coûts.



« Zéro déchet non valorisé » :

C'est le projet ambitieux et volontariste du SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE.

1) Les déchèteries du SICTOM: Modernisation et valorisation avant tout!

pour votre sécurité et afin de répondre aux exigences réglementaires, l'accès aux bennes est désormais protégé par des murets en béton.

Capacité de tri augmentée, meilleur accueil, sécurité.

26 767 tonnes de déchets ont été collectées dans les déchèteries du SICTOM ISSOIRE-BRIQUIDE.

98,36 % ont été ensuite valorisés.

2) Je consomme, donc je composte!

Composter ses déchets de cuisine et de jardin permet de diminuer jusqu'à 225 kg le poids de la poubelle de chaque foyer. Les avantages sont écologiques : le compostage limite la quantité de déchets, améliore la fertilité des sois, et économiques : le compost est un engrais naturel et gratuit.



Un geste naturel déjà largement pratiqué sur votre commune!

3) Le tri, ça m'emballe! Chaque foyer est un acteur indispensable à la réussite du tri sur notre territoire.



Sur votre commune :

Des résultats encourageants

16,951 tonnes d'emballages ménagers collectées, soit 15,083 tonnes valorisées

6,800 tonnes de verre collectées soit une économie de 9,94 MWH d'énergie

0,958 tonnes de textiles collectées, soit 0,862 tonnes recyclées ou réemployées
27,99 % de foyers équipés en composteurs, soit 5,864 tonnes de

déchets évitées sur votre commune

L'équipe du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE reste à votre disposition pour tout renseignement au 04,71,56/32,92.

<u>Adresse s-mail</u> : sictom-issoire-brioude@wanadoo.fr <u>Sta Internet</u> : sictom-issoire-brioude.com



ORGANISMES PUBLICS





Pour toutes vos questions en matière de rénovation énergétique, location ou vente de logement, projet immobilier, simulation financière ou fiscale, travaux, dans le logement collectif ou individuel

Demandez des **conseils** d'experts avant d'agir!

Contactez le guichet unique gratuit, neutre et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)
Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Des permanences juridiques sont assurées dans cinq villes du département :

- AMBERT: Le 4e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- COURNON: Les 2e et 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- ISSOIRE : Les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.
- RIOM : Les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- THIERS : Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 42 30 75
contact@adil63.org
www.adil63.org





TOURISME, LOISIRS ET CULTURE

ZOOM SUR LE POINT ACCUEIL TOURISME

Fermé après les journées Européennes du Patrimoine 2015, le Point Accueil Tourisme a ouvert ses portes, sans vouloir plaisanter, le 1er avril 2016. Marie-Hélène Sauvadet, conseillère municipale chargée du tourisme, en assure le fonction-

nement. Aussi, comme chaque année, avant de laisser la place aux deux agents d'accueil recrutées et prises en charge financièrement par la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges, elle prépare très tôt et avec soin le terrain pour pouvoir accueillir impeccablement au jour J les premiers visiteurs : lifting et nettoyage de printemps, remise en route de la scénographie, revue des stocks, réapprovisionnement en documentations touristiques, programmations... et mise en place de la 1ère exposition réservée aux associations...



Jusqu'aux Journées Européennes du Patrimoine, les 18 et 19 septembre 2016, tout un chacun a pu y trouver gratuitement, sur les conseils avisés et aimables d'Elise et de Béatrice, toutes les informations touristiques sur notre territoire : guides d'animations, guides de découverte, guides des hébergements, guides gastronomiques, guides de visites publiés par l'Office de Tourisme d'Issoire , le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, le Parc des Volcans et le Parc Livradois-Forez..., de multiples documents, cartes et livrets de randonnées édités par le Département ou par la Région en passant par les dépliants patrimoniaux sur les châteaux, l'art roman, livrets de découverte d'activités de pleine nature sans oublier bien entendu nos propres impressions : la plaquette sur le village d'Usson retirée en 2016 à 20 000 exemplaires et celle des Chemins d'Usson. Sans doute y avez-vous vu aussi la scénographie sur l'histoire du village et de son personnage emblématique la Reine Margot et découvert les multiples expositions artistiques.

Un bilan touristique plutôt positif

Avec une météo globalement satisfaisante et notamment un bel été à la fois chaud et ensoleillé, Usson peut s'enorgueillir de sa notoriété et de son image par l'intérêt que lui ont porté les **9141 visiteurs** venus du Puy-de-Dôme et des départements limitrophes notamment de la Haute-Loire ainsi que d'autres régions françaises (principalement d'Île de France, Rhône-Alpes, Centre et Pays de Loire, Bretagne, Bourgogne...) mais aussi de l'étranger, majoritairement des pays de l'Europe du Nord (Benelux, Grande-Bretagne, Allemagne...).

Le village impressionne ces nombreux visiteurs par son histoire, son patrimoine bâti préservé, ses anciens remparts mais aussi par son milieu naturel, ses paysages et son authenticité. A cela s'ajoutent d'autres penchants ou inclinaisons pour les activités de pleine nature comme la randonnée, « la petite reine », les animations et... le bon vivre !

La saison touristique a donc une fois de plus tenu ses promesses. Sur un même quota d'heures d'ouverture, le Point Info a enregistré une progression de sa fréquentation de + 12,56% par rapport à 2015. Une belle ascension au mois d'avril avec « les Médiévales d'Usson et le tournoi d'archerie médiévale » ainsi que pendant les mois de mai, juin et surtout juillet mais un léger tassement en août et septembre. Cependant, globalement, notre beau village par sa notoriété et son dynamisme, continue à attirer plus de monde avec sans aucun doute des impacts positifs en termes d'image et en termes économiques sur notre commune, celui de la Communauté de communes et du Pays.

Merci à Elise et à Béatrice pour leur remarquable travail et en particulier pour le recueil de données qu'elles ont réalisées avec le plus grand sérieux tout au long de la saison. Car au-delà du fait que ces données chiffrées traduisent incontestablement l'attractivité du village, cela permet de disposer d'une base fiable pour bâtir des stratégies en termes de prestations, d'hébergements, de restauration..., des actions de communication les plus adaptées possibles par marché ciblé et mettre en œuvre des programmes locaux de développement ou d'amélioration touristique.

Mieux structurer le tourisme à Usson

Début 2016, la Communauté de communes a confié à la SOMIVAL une étude sur le potentiel touristique de son territoire afin de mettre en valeur ses atouts touristiques et les rendre plus attractifs. De la phase du diagnostic à la proposition de pistes d'actions, Daniel Giraud, Bertrand Livet et Marie-Hélène Sauvadet y ont activement participé.

Trois pôles d'intervention ont été ciblés : le plan d'eau du Vernet La Varenne, Sauxillanges et Usson qui a été qualifié de « tête de pont du tourisme sur le territoire de la CCPS ».

Pour le pôle structurant d'Usson, il s'agit pour l'essentiel « d'accentuer l'attrait de ce village labellisé et d'améliorer l'accueil du public » : voir la présentation de l'étude p.: 21.

Pour recevoir par email le programme des animations sur le Pays d'Issoire, il est possible de s'inscrire sur le site Internet de l'Office de Tourisme d'Issoire : www.issoire-tourisme.com/iy-suis/agenda



TOURISME, LOISIRS ET CULTURE

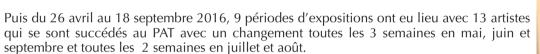


LA SAISON ARTISTIQUE 2016

Depuis son ouverture en 2009, le Point Accueil Tourisme d'Usson accueille des expositions artistiques temporaires qui viennent compléter le volet accueil touristique, tout en valorisant les métiers d'art et d'artisanat. Au fil du temps, ces expositions ont trouvé leur place dans le monde des artistes... mais aussi auprès du public : sur les 9141 visiteurs qui sont passés au PAT en 2016, 65 % d'entre eux (soit 5993 personnes) ont pris le temps de regarder les œuvres des artistes mais aussi la scénographie sur l'histoire du village et de la Reine Margot.

La saison artistique organisée par la Municipalité d'Usson et Marie-Hélène Sauvadet qui ont à cœur de faire découvrir la richesse et la vitalité de l'art contemporain, d'encourager la création plastique contemporaine et de développer « une politique culturelle et artistique remarquable» a été lancée le 1er avril 2016.

Par tradition, elle a commencé par l'exposition de 3 associations « En verre et avec vous » portée par le Comité d'Animation Centre Culturel d'Usson. Inutile de dire que les petits poissons attendaient les invités lors du vernissage. Cette 5ème édition alliant art numérique (des ateliers de l'Association Broc Artistique et Culturel et l'association Culture et Loisirs Issoirien) et art du vitrail (atelier vitrail de l'association Rencontre Culture Loisirs de Sugères) a eu pour thème de travail le Noir et Blanc avec introduction de quelques touches de couleur. Le succès a été au rendez-vous avec 942 visiteurs (sur 1341 visiteurs) soit 70%.







De « l'exposition commune des artistes » réalisée du 26 avril au 1er mai 2016 où tous les artistes se sont retrouvés à l'installation et au vernissage concocté par la municipalité jusqu'aux journées du patrimoine marquant la fin de la saison artistique, un vent de création a soufflé tout l'été sur Usson : de la céramique à la mosaïque, de la peinture au dessin, de la broderie au travail du bois, de l'encre aux techniques mixtes... l'art s'est épanoui et il a suffi de pousser la porte du PAT pour plonger dans des univers d'excellence et découvrir tous ces talents et savoir-faire.

Le calendrier 2016 a été le suivant :

- Du mardi 26 avril au dimanche 1er mai : exposition commune de tous les artistes retenus pour la saison 2016
- Du mardi 3 mai au dimanche 22 mai 2016 : GALLOU (sculptures et broderies) et Marie BARBE LIENHARD (dessins et Techniques Mixtes)
- Du mardi 24 mai au dimanche 12 juin 2016 : Aliette D'HOMBRES (sculptures en terre) et Catherine JOB (peintures, aquarelles)
- Du mardi 14 juin au dimanche 3 juillet 2016 : Catherine LEPAGE (peintures et Techniques Mixtes)
- Du mardi 5 juillet au dimanche 17 juillet 2016 : Elisabeth RAYNAL (peintures et sculptures)
- Du mardi 19 juillet au dimanche 31 juillet 2016 : Jean-Paul LONGIN (peintures et sculptures)
- Du mardi 2 août au dimanche 14 août 2016 : EL MOSAÏK (mosaïques) et Nadine NORMANDON (peintures et Techniques Mixtes)
- Du mardi 16 août au dimanche 28 août 2016 : Henri DISSERT (sculptures) et Jacqueline MONNET (peintures et sculptures) Du mardi 31 août au dimanche 18 septembre 2016 : Evelvne DUCATTEAU (peintures et Techniques Mixtes) et Catherine
- Du mardi 31 août au dimanche 18 septembre 2016 : Evelyne DUCATTEAU (peintures et Techniques Mixtes) et Catherine HAUBOIS (sculptures)

Pour la saison artistique 2017 ou 2018, si vous souhaitez exposer, vous pouvez prendre contact avec :

Marie-Hélène Sauvadet : 07.82.82.55.51

Mairie d'Usson : 04.73.71.05.90

Mais de préférence par Email : usson-expositions@orange.fr

Une petite participation financière est demandée aux artistes.





TOURISME, LOISIRS ET CULTURE

EGLISE SAINT MAURICE

L'église Saint Maurice n'est plus utilisée qu'épisodiquement pour des cérémonies cultuelles deux à trois fois par an mais son inscription à l'inventaire des Monuments Historiques et son riche mobilier lui donnent aussi un aspect de musée.

C'est pourquoi la Mairie, pour permettre aux touristes et aux visiteurs de notre village de découvrir notre église, a recruté une personne en CAE : Hélène Bonnemoy qui ouvrait et gardait l'église, du 1er avril 2016 jusqu'aux journées du patrimoine - les 17 et 18 septembre 2016 - , pour accueillir de très nombreux visiteurs (8693 personnes pendant la saison 2016). Si la visite de l'église peut se faire librement, notre agent d'accueil s'est vraiment investie dans sa fonction en proposant notamment aux visiteurs des visites gratuites de notre charmante petite église avec des explications historiques et artistiques sur cet édifice et son exceptionnel mobilier. Son travail remarquable tout au long de la saison mérite d'être souligné et félicité.

En dehors de la saison estivale, l'office de tourisme du Pays d'Issoire fait visiter notre village et l'église à des groupes constitués.

Par ailleurs, des fiches explicatives sur les peintures et leur peintre, sont mises à la disposition du public le temps de la visite. D'autres sont en préparation... mais, de la recherche de documents à leur synthèse puis la mise en forme et publication, le travail est long mais semble vraiment utile pour satisfaire les demandes multiples faites par un public parfois passionné et connaisseur. Vous êtes passionnés d'histoire, vous êtes en possession de documents sur Usson et ses environs, vous pouvez apporter votre aide en partageant vos connaissances.

Contact: usson-expositions@orange.fr

ANIMATIONS 2016 PIERRE DESNOYERS

Comme les années précédentes, Pierre Desnoyers a continué de donner tous les mardis et jeudis des mois de juillet et août 2016 un spectacle intitulé "Quand songent les nuits de pierre" dans l'église d'Usson. Ce conte musical d'une durée de 1h30 a pour but de faire vivre ou revivre des lieux chargés d'histoire, où affleure encore l'âme qu'on leur a donnée ou qu'ils ont acquise."

Il est composé de 16 chansons interprétées en « live » (des chansons de pierre, d'eau, de dames et de ciel...) qui sont accompagnées d'un montage visuel d'images, le tout évoquant Moyen Age et Renaissance. Il raconte l'aventure d'un contemporain habité par la mémoire des pierres, qui l'entraîne en croisade dans un même rêve lors de nuits successives. Un spectacle à mi-chemin entre le théâtre ou l'opéra et le cinéma.

Dans le cadre des « médiévales d'Usson », Pierre Desnoyers en costume de troubadour a également chanté des airs médiévaux pour accompagner le défilé jusque dans la cour de la maison du pressoir où avait lieu la remise des prix des archers. En guise de remerciement, il a été vivement applaudi.

Contact: jabdeux@orange.fr







TOURISME, LOISIRS ET CULTURE



LES VISITES GUIDEES DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE D'ISSOIRE

Le Pays d'Art et d'Histoire d'Issoire fait partie du réseau regroupant 186 villes labellisées par le Ministère de la Culture et de la Communication attachées à la valorisation et à l'animation du patrimoine et de l'architecture par des activités de découverte.

C'est pourquoi les animateurs du Pays d'Art et d'Histoire d'Issoire proposent une programmation annuelle, du printemps à l'automne, sur l'ensemble de son territoire avec :

- La conception de visites découvertes générales ou thématiques et des conférences permettant d'aborder une facette méconnue du patrimoine de notre Pays. Ces visites patrimoniales sont effectuées par des guides conférenciers agréés par le Ministère de la Culture et de la Communication.

- Des actions de sensibilisation menées en partenariat avec les communes auprès des habitants du territoire .Elles ont pour objectif d'inviter les habitants à regarder leur patrimoine autrement.

- L'organisation de rendez-vous annuels comme la Journée du Patrimoine de Pays, les Journées Européennes du Patrimoine, les Rendez-vous aux jardins.

- La conception de documents d'informations sur l'architecture et le patrimoine : par exemple « Laissez-vous conter le Pays d'Art et d'Histoire d'Issoire », ainsi que des documents thématiques (visites, affiches, fiches thématiques sur les monuments...) sans oublier les expositions itinérantes comme « L'industrie à l'œuvre 1943-1944 », « Mémoires d'eau », «L'énergie de la mémoire, les hommes et la mine »...

- Le développement des actions éducatives à l'intention des jeunes en temps scolaire et en temps de loisirs dans le cadre du service éducatif.

A Usson, plusieurs visites gratuites d'une durée d'environ 2h-2h30, toujours très courues par le public (bien qu'elles soient marchées !) ont été organisées par l'équipe du Pays d'Art et d'Histoire d'Issoire en juin, juillet et août 2016. Les places disponibles étant limitées et souvent « prises d'assaut », il fallait vraiment penser à réserver cette année !

- La **1ère balade Géologie et Patrimoine** le 19 juin: un thème inédit pour apprendre l'étonnante cohabitation de deux histoires, l'humaine et la géologique sur un parcours entre les murs jusqu'au sommet de la butte. Ce neck volcanique d'Usson constitue un très intéressant conservatoire géologique et patrimonial où les impressionnantes orgues basaltiques, témoins de l'ancien lac de lave, ont servi à la construction du village et de ses fortifications. Reliefs et architectures ont été scrutés et commentés à double voix par Pierre Lavina, géologue et Myriam Bayol, guide conférencière chevronnée.

- Les pauses Patrimoine classiques les 21 juillet et 17 août 2016 intitulées

« **Trésors d'histoire** » : Usson est une ancienne citadelle des Comtes d'Auvergne et rois de France où Marguerite de Valois dite « la Reine Margot » vécut de 1586 à 1605 imprimant de sa libre pensée la vie politique et artistique et dont témoigne le riche mobilier de l'église Saint Maurice. Les visiteurs sont conviés à arpenter rues et chemins et à scruter les mille facettes du patrimoine avec l'éclairage privilégié de Michel Andan, guide-conférencier spécialisé.

- Les visites-jeux de piste pour un public familial les 27 juillet et 4 août 2016 intitulées « **Les perles de la Reine**

- Les visites-jeux de piste pour un public familial les 27 juillet et 4 août 2016 intitulées « Les perles de la Reine Marguerite » avec Alexandra Lachaux, guide conférencière. Le collier de la Reine Margot a disparu et l'on raconte que ses perles se seraient dispersées dans le village d'Usson où elle vécut en exil 19 ans. Pour les retrouver, adultes et enfants doivent découvrir qui était cette étonnante personnalité de la Renaissance et résoudre des énigmes.

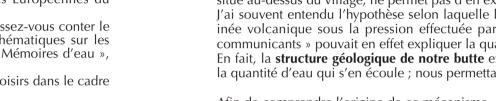
- La visite nocturne « à la tombée de la nuit ». Pour la deuxième fois, le Pays d'Art et d'Histoire a proposé à un public venu en nombre une visite contée entre chien et loup vraiment atypique : dans une ambiance intimiste sous les étoiles, plus de 65 personnes ont parcouru les ruelles d'Usson, accompagnées par Alexandra Lachaux pour découvrir le patrimoine et l'histoire de notre village. S'arrêtant sur une placette ou devant une ancienne maison dont les murs se paraient des couleurs du crépuscule, elles ont aussi écouté des histoires mystérieuses ou des contes facétieux racontés par Nathalie Thibur de la compagnie Coloconte et animées par les interventions cocasses du musicien Yvan Bultez. Alors que la nuit était tombée, la visite s'est terminée au-dessus des anciens remparts éclairés par des guirlandes de lumières avec un dernier conte qui a émerveillé les spectateurs. Cette merveilleuse soirée s'est achevée au « Préau » avec tous les participants autour d'un verre de l'amitié très convivial.

- Pour informations : le moteur de recherche "Collections" du Ministère de la culture et de la communication offre un accès privilégié aux bases de données patrimoniales du ministère, appliquées aux communes du Pays d'Art et d'Histoire. La recherche peut être thématique ou géographique (exemple : nom de votre commune ou d'un site en particulier). http://www.culturecommunication.gouv.fr/collections_locales

Le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud et l'Office de Tourisme des Pays d'Issoire ont aussi créé un service d'audio-visites : ces commentaires courts (3 à 4 minutes environ) téléchargeables sur www.paysdissoirevaldalliersud.fr ou disponibles par téléphone et mp3 en composant le 04.73.55.29 puis 644 pour les avoir en français ou 744 pour les avoir en anglais sont une première invitation à la découverte du Pays.







Afin de comprendre l'origine de ce mécanisme, il faut remonter le temps jusqu'au début du Miocène, époque géologique à laquelle notre butte n'était pas encore formée.

Il y a environ 23 Millions d'années, le territoire géographique sur lequel nous nous situons était alors **un grand lac d'eau douce** allant de l'actuel Livradois au Limousin.

C'est vers le début de cette période du Miocène, entre -22 et -18 millions d'années, qu'a lieu le volcanisme dit « de Limagne » et, plus particulièrement, **la formation de notre butte**.

Ainsi, vers -18 millions d'années, une fois formée, elle trône parmi les eaux de ce grand lac qui continuera à déposer d'ailleurs ses sédiments sur les pentes immergées, expliquant aujourd'hui les **couches d'argiles** que nous retrouvons encore en contrebas de notre butte et au-delà dans la plaine.

Il faut alors imaginer un pic volcanique bien plus grand, recouvrant une grande partie de l'ensemble du territoire actuel de notre commune.

Lors de sa formation, l'activité volcanique construit le haut de la butte pour y former un grand cône au large cratère. Ce volcanisme aérien, reconnu de type maar, se traduit par la rencontre brutale entre une nappe d'eau souterraine, qui se vaporise, et le magma montant, qui se pulvérise. Ces violentes explosions phréatomagmatiques forment, peu à peu, un large et profond cratère qui se remplira ensuite de magma en fusion formant, ainsi, un lac de lave. C'est ce lac de lave qui, en refroidissant, cristallisera lentement par couches successives et donnera naissance aux colonnes d'orgues basaltiques (*) que nous connaissons, chaque couche de refroidissement déterminant la longueur des prismes ainsi formés. Dans les mêmes conditions d'observation en Velay, la finesse de ces orgues fut qualifiée, par Faujas de Saint-Fond, un géologue français du 19ème siècle, « en forme de crayons », particularité qui s'explique par la composition et la fluidité de la lave. Les inclusions de fragments de granite et de quartz, observables dans la roche volcanique, témoignent de la violence des explosions phréatomagmatiques à l'origine du maar, lesquelles provoquent l'arrachement et la remontée du socle granitique par la montée de lave qui s'en suit.

La cristallisation et la structuration en orgues volcaniques commence sur les zones les plus froides, donc le long des parois du cratère. Une rétraction de la roche en colonnes se produit perpendiculairement à la zone de froid, soit horizontalement dans la cheminée volcanique verticale, puis, verticalement, au centre du cratère pour tendre vers l'horizontal en remontant le long des bords vers le haut, en une sorte de rayonnement. Ainsi, l'angle observé par la contemplation de nos orgues nous donne une idée de l'endroit du cratère où ces prismes d'orgues se sont formés, et de ce fait, de l'érosion de la butte. Lorsqu'on observe les orgues d'Usson, on s'aperçoit qu'ils sont relativement verticaux, mais que leurs allongements penchent vers l'extérieur à mi-pente et en haut de la butte. En considérant le rayonnement de cette formation, on peut en déduire que les prismes d'orgues observés sont ceux qui se situaient plutôt en amorce de la partie inférieure du cratère original, confirmant une érosion importante et la formation d'une butte bien plus imposante au départ.

Malgré l'érosion importante, naturelle ou anthropique (due à la monumentale extraction d'orgues pour la fabrication du château et du village d'Usson), l'inclinaison des orgues nous laisse entrevoir la **subsistance sous ces derniers du fond du cratère** provoqué par la formation du maar. Et c'est l'existence cette grande « coupe » qui permet d'expliquer la quantité d'eau s'écoulant du pic d'Usson!



TOURISME, LOISIRS ET CULTURE

MAIS D'OU VIENT L'EAU D'USSON ???

Ce dimanche 19 juin 2016, j'ai enfin compris d'où venait l'eau d'Usson !!!

Dans le cadre du projet de sentier d'interprétation « Géologie, Volcanisme et Paysages » prévu sur la butte d'Usson, en point d'orgue du programme d'aménagement et de mise en valeur du bourg et de la butte, la commune a eu l'occasion d'accueillir M. Pierre LAVINA, géologue de La maison de l'Améthyste au Vernet-la-Varenne, et Mme Myriam BAYOL, guide-conférencier du Pays d'Art et d'Histoire d'Issoire, pour une balade géologique et patrimoniale consacrée à notre butte d'Usson.

Depuis mon enfance, on me parle toujours **des puits et des sources d'Usson, inépuisables**, coulant tout au long de l'année, de la problématique de l'origine de l'eau qui les alimente et du fait que notre piton volcanique rocheux et aride, situé au-dessus du village, ne permet pas d'en expliquer la quantité qui se déverse régulièrement...

J'ai souvent entendu l'hypothèse selon laquelle l'eau d'Usson **proviendrait d'une colonne d'eau**, remontant par la cheminée volcanique sous la pression effectuée par l'eau du Livradois située plus en hauteur. Ce phénomène de « vases communicants » pouvait en effet expliquer la quantité d'eau se déversant du pic d'Usson.

En fait, la **structure géologique de notre butte** explique de manière intrinsèque les nombreux puits et sources d'Usson et la quantité d'eau qui s'en écoule ; nous permettant d'affirmer que **l'eau d'Usson est bien Ussonnaise** !!!

TOURISME, LOISIRS ET CULTURE



En primeur, extrait du panneau d'interprétation de la source du village d'Usson :

© Pierre LAVINA et Adrien LABRIT, La maison de l'Améthyste, Janvier 2017. Restitution et réalisation : Commune d'Usson, Mars 2017.

Lentement, les filets d'eau pénètrent dans la butte en profitant des espaces ouverts entre les prismes d'orgues basanitiques et des plans de fissures et de fractures.

L'eau s'accumule ensuite à l'interface entre les marnes imperméables et les anciennes projections volcaniques perméables.

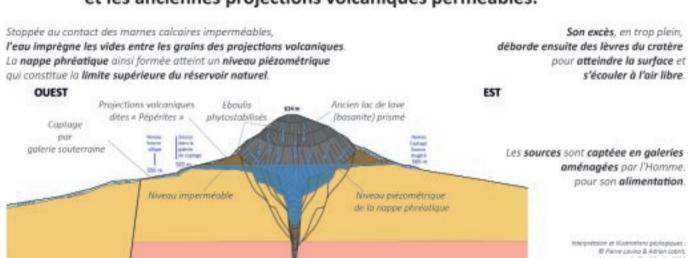




Illustration et interprétation géologique : Pierre LAVINA & Adrien LABRIT, La maison de l'Améthyste, Janvier 2017.







TOURISME, LOISIRS ET CULTURE

En effet, l'eau de pluie s'infiltrant le long des orgues vient remplir la partie restante du cratère pour former une **nappe d'eau**. Cette nappe d'eau se stocke dans les dépôts volcaniques perméables au contact des marnes argileuses sous-jacentes imperméables. Lors de pluies conséquentes, elle **déborde du trop-plein des lèvres souterraines de l'ancien cratère et alimente les différentes sources du village d'Usson.**

La partie médiane de la butte d'Usson étant couverte de couches d'éboulis provenant de l'érosion naturelle des orgues, reposant elles-mêmes sur des couches sédimentaires imperméables, l'eau, selon l'endroit où elle ressort du cratère (débordement ou fractures), s'écoulera le long de ces différentes couches et ressortira plus ou moins loin sur les pentes de notre butte. À l'Est, le captage de la source Nugère en est un bel exemple.

Voilà pourquoi nous avons tant de sources et qu'au regard de la géologie nous pouvons affirmer que l'eau qui s'écoule d'Usson est bien Ussonnaise !!!

N.B.: Le sentier d'interprétation « Géologie, Volcanisme et Paysages », en cours de réalisation, vous présentera de manière explicite l'ensemble de la formation géologique de notre volcan et imagera de manière schématique les réseaux d'eau de notre butte – Si le calendrier des travaux ne subit pas d'écueil, vous pourrez découvrir le travail de messieurs Pierre LAVINA et Adrien LABRIT, géologues à La maison de l'Améthyste au Vernet-la-Varenne, d'ici la fin du mois de mars.

Cette année, dans le cadre du label « Balade Nature & Patrimoine » du Parc Naturel Régional du Livradois Forez, La maison de l'Améthyste propose « Les balades du Professeur Cayoux ». La balade « La butte d'Usson... eau, magma et lac de lave » est programmée le mercredi 21 juin et le vendredi 28 juillet 2017 de 14h30 à 18h (rendez-vous à 14h30 sur le parking visiteurs pour paiement des participations demandées). La balade « Les Géologiques » du Pays d'Art et d'Histoire, à laquelle fait référence l'article ci-dessus, devrait également être programmée sur d'autres dates durant les vacances scolaires (dates bientôt disponibles sur le site de l'Office de Tourisme d'Issoire : www.issoire-tourisme.com/jy-suis/agenda).

(*) Note de Pierre LAVINA et Adrien LABRIT – Annotation en relecture de l'article rédigé par Bertrand LIVET d'après la balade « Les Géologiques » du Pays d'Art et d'Histoire en date du 19 juin 2016, animée par Pierre LAVINA et Myriam BAYOL :

D'après la carte géologique Saint-Germain-Lembron (1/50 000ème ; éditions BRGM, 2012), cette lave basaltique est, en fait, une basanite.

[Le magma qui produit cette roche volcanique, dont la composition chimique sous-saturée en silice, se formerait entre -100 km et -25 km de profondeur dans le manteau supérieur (couche, sous l'écorce terrestre, constituée de péridotite à température élevée et hautes pressions)].

À Usson, cette roche volcanique est de teinte sombre lorsqu'elle est altérée et bleutée à la cassure. Sa pâte microlitique (verre volcanique contenant des microcristaux visibles uniquement au microscope) contient de grands cristaux (dit phénocristaux), de quelques millimètres à un centimètre, d'olivine verte (monoristalline et en nodules de péridotite), et de pyroxène noir. La présence de fragments du socle cristallin sous-jacent (monzogranite, micashistes, quartz, ...) et, parfois, de sédiments (calcaire ou argile cuites), traduit le caractère phréatomagmatique des éruptions qui ont porté cette roche à la surface.

La formation géologique de notre territoire :

Il y a environ 23 Millions d'années, le territoire géographique sur lequel nous nous situons était un grand lac d'eau douce, pouvant accueillir des afflux d'eau salée, allant de l'actuel Livradois au Limousin. C'était un pays plat et sans reliefs. Les continents s'étaient déjà formés et l'océan situé au large des côtes actuelles de la France aurait pu être visibles du haut de notre butte (qui n'existait pas encore).

C'est vers le début de cette période du Miocène, entre -22 et -18 millions d'années (noté « Ma » ci-après), qu'a lieu le volcanisme dit « de Limagne ». Il faut alors imaginer un volcanisme sous-lacustre faisant émerger de la surface de l'eau un archipel d'îles volcaniques. Usson, Esteil, Nonette, Ysson proviennent entre autres de cette première période volcanique.

Vers -12 Ma, tandis que la sédimentation des grands lacs s'amenuise, débute la formation des Monts du Cantal (-13 à -2 Ma), plus grand strato-volcan d'Europe, puis le Cézallier (-5.4 à -3 Ma).

Vers -7 Ma, les paysages changent. Le soulèvement généralisé du Massif Central réactivent les failles déjà formées qui, par des mouvements tectoniques lents, disloquent la croûte terrestre tandis que l'érosion commence à creuser les roches.

Se forment les élévations cristallines comme celles situées au niveau de Saint-Nectaire, Courgoul, Ardessur-Couze, Saint-Yvoine et du plateau du Livradois, permettant l'apparition des bassins sédimentaires, effondrés, tels que celui de la grande Limagne au nord et, à notre niveau, de Brioude à Issoire.

Le paysage que nous connaissons se formera bien plus tard durant le Pliocène. Sur ces reliefs, entre -5 à -3 millions d'années, sont apparues les premières formations des Monts Dore. Vers -2 Ma, le massif de l'Aiguillier, qui, en s'effondrant en une gigantesque avalanche de débris de roches, forme le plateau de Pardines à Perrier. Entre -1,2 Ma et 220 000 ans, vient ensuite le massif du Sancy.

Enfin, la Chaîne des Puys, beaucoup plus jeune, se formera bien après, il y a environ 150 000 ans pour les premières éruptions, les dernières ayant eu lieu il y a 7000 ans, réactivant également les nouveaux volcans sur les flancs du massif des Monts Dore – Sancy: à l'Est, le puy de Tartaret, et, au Sud, le groupe des puys de Montcineyre, de Montchal et du cratère du lac Pavin.



TOURISME, LOISIRS **ET CULTURE**



IL ETAIT UN BEAU CHATEAU...

Usson, une butte sacrée ?

Au VIème s. Grégoire de Tours écrit qu'il y avait sur la butte d'Usson, un temple consacré à Vasso Galate (le Mercure romain). Au centre, une statue du dieu due au sculpteur Zenodore. Quatre piliers soutenaient un toit de plomb où une ouverture laissait échapper la fumée de l'autel des sacrifices. Un riche pavement de marbre et de porphyre donnait accès à une salle souterraine où se tenait un oracle réputé. Ce temple aurait été détruit vers 253, lors de l'invasion des Goths.

En réalité, s'il fut un temple, il faudrait plutôt le situer sur le coteau descendant vers Varennes – certains historiens disant même qu'on l'aurait confondu avec le temple du Puy-de Dôme!



Usson, lithographie du XIXe siècle

Du château à la forteresse

« Usson est un roc autour duquel sont trois villes l'une sur l'autre en forme de bonnet de Pape » (SCALIGER) XVIe s.



Quoi qu'il en soit, très tôt, apparut l'intérêt stratégique de la butte dominant la Limagne, la grande voie nord-sud.

En 511, à la mort de Clovis, son fils aîné, Thierry (ou Théodoric) hérite du Nord-est du royaume et de l'Auvergne, faisant de Reims sa capitale.

En 532, il envahit l'Auvergne pour mater la rébellion favorable à Childebert, son frère, roi de Neustrie, et construit un fort à Utrense Castrum, comme le nomme Grégoire de Tours, Utrense Castrum se transforme ensuite en Uxodunum - la forteresse d'Uxo (Hugues) (VIIème s), Uzo (982), Ucionenis (1096), Uteo (1207), puis Ussuonum (XIIe s..) et enfin Usson.

Possession des comtes de Brioude puis d'Auvergne. Ceux-ci y construisent une forteresse, comme le signale une charte de 1104.

Usson, terre pontificale?

Guillaume VIII le Vieux profite du départ de son neveu, pour la Croisade pour l'usurper, mais finalement, afin de se faire pardonner, il en fait don au Pape Alexandre III... puis le reprend! Au début du siècle suivant, Philippe Auguste l'en dépouille et l'occupe. Pendant la guerre de cent ans, en 1371, après bien du mal, Du Guesclin et le duc de Berry parviennent à y déloger une bande de routiers de Jean d'Evreux, au service des Anglais, qui s'y étaient réfugiés.

Un grand seigneur fastueux

Jean de Berry, fils de Jean II le Bon et frère de Charles V, déjà propriétaire de Nonette, admirait, dit-on, de ce château, le site d'Usson. Bon chef de guerre, c'est aussi un grand seigneur, débauché, aimant le faste et le luxe.

Après son veuvage, il épouse une jeunette de 13 ans...ce qui ne l'empêche pas de combler d'attentions et de bienfaits son favori!

Il dépense sans compter, construit la Sainte Chapelle à Riom, et demande aux frères Limbourg d'illustrer de miniatures, une par mois, son livre de prières « Les Très Riches Heures » actuellement conservé au château de Chantilly.

Mais tout cela coûte cher, et les Auvergnats, parfois contraints, doivent payer!

En 1387, il rachète le château au comte d'Auvergne, Jean II le Mauvais Ménagier, pour un prix exorbitant : 50 000 livres d'argent, plus Gaillardon, plus Beaucaire! et décide d'en faire une des principales places-fortes de France. Garde le traître ou la dent, telle était sa devise, indiquant qu'il ne pouvait être pris que par trahison ou par famine!







TOURISME, LOISIRS **ET CULTURE**

Le dessin de Revel ne pouvant embrasser l'ensemble des fortifications, gêné également par le relief. Il en a donc donné une représentation symbolique marquant la puissance de la forteresse. Si l'on compte l'enceinte crénelée du donjon, Usson comptait 4 remparts. Au sommet de la butte, le donjon est surmonté d'une tourelle carrée, abri du guetteur, en liaison avec les autres châteaux, et entouré d'une enceinte crénelée avec des tours. Plus bas, une deuxième enceinte non crénelée renforce la défense. On y accède par une seule porte protégée par 2 tours et une herse. Enfin, une troisième enceinte ceinture le tout, enserrant l'église et le village. Des 5 portes, il ne reste que la Porte de France, située dans le quartier du Bourgelat (bourg gelé) et réservée au passage des condamnés. L'approvisionnement en eau était assuré par une source à la Nugère et par les fontaines du village. En 1416, à la mort de Jean de Berry, le château revient au domaine royal.



Une sanglante sévérité!

Louis XI en fait une prison, « plus sûre que Loches ou Vincennes » et « où rien ne pouvait y entrer de force, que le soleil! » En 1458, Antoine de Châteauneuf, sénéchal de Guyenne, y fut enfermé dans une cage de fer pour avoir comploté contre le roi, sous la garde de Charles de Melun, capitaine de la place. Mais ce dernier ne se conforma pas aux ordres royaux; le prisonnier parvint à s'échapper et le capitaine paya de sa tête, sa négligence!

Puis Louis XI offre le château à Louis de Bourbon, marié à sa fille Jeanne. Après être passé par bien des mains, il retourne à la Couronne et Marguerite de Valois le reçoit en dot par sa mère Catherine de Médicis, lors de ses noces avec Henri de Navarre en août 1572. Elle ignorait alors, qu'exilée, elle y résiderait pendant 19 ans...

Après sa fuite d'Agen et de Carlat, elle est arrêtée à Ybois avec son amant Aubiac, par les troupes royales. Enfermée d'abord à Saint Amand-Tallende pendant 17 jours puis à Saint-Saturnin pendant 6 jours, elle arrive à Usson le jeudi 13 novembre 1586.

Marguerite de Valois, souveraine d'Usson

D'abord captive sous la garde de Canillac, elle parvient, par ruse à se débarrasser de son geôlier et fait d'Usson « Un Thabor pour ma dévotion, un Liban pour ma solitude, un Olympe pour mes exercices (amoureux), un Parnasse pour mes Muses et un Caucase pour mes afflictions. »

Elle renvoie la garnison, transforme la sinistre forteresse avec des meubles, des tableaux, des tapisseries et reconstitue une cour digne de son rang :

20 dames d'honneur, 4 femmes de chambre, 1 maître d'hôtel, 7 gentilshommes, 4 aumôniers, 6 valets de chambre, 1 valet de garde-robe, 1 huissier de chambre, 1 huissier de salle, 2 valets pour « les filles », 3 gens de conseil, 2 secrétaires des finances, 7 secrétaires, 6 « contrevoleurs», 3 maréchaux des logis, 2 bouviers, 1 écuyer de cuisine, 1 queux et 1 galopin, 1 porteur, 1 pasticier, 1 valet de fourrure, 1 portier, 3 «gens de métier», 1 trésorier et secrétaire général, 6 autres « gens de confort» de la villa...

Pas mal pour une soit-disant recluse! Pour passer le temps, elle se compose une impressionnante bibliothèque, elle lit, elle écrit des poèmes, ses mémoires qui hélas s'arrêtent à son arrivée à Usson et même une pièce de théâtre! Elle reçoit écrivains, poètes, elle se donne une chorale d'enfants pour sa chapelle... et se donne elle-même aux maîtres de musique! Et surtout, elle dépense sans compter, accumulant les dettes.



Libre, Marguerite se veut aussi une femme libérée mais si on la connaît pour ses frasques sentimentales, on connaît moins sa piété : chaque jour, elle assiste à la messe dans la chapelle du château et les dimanches ou jours de fêtes dans l'église paroissiale. En même temps elle fait preuve de générosité pour la population et n'hésite pas à s'y mêler lors de réjouis-

C'est du château qu'elle entend la bataille de Cros-Roland à côté d'Issoire, entre la Ligue catholique et les troupes de son mari, devenu Henri IV à la mort de son frère Henri III assassiné en 1589... Mais désormais, elle reste prudente en poli-

En 1599, après son acceptation de son divorce d'avec Henri, qui peut ainsi épouser Marie de Médicis, elle espère pouvoir retourner à Paris. . Elle ne quittera l'Auvergne que le 7 mai 1605 pour la capitale où elle mourra dix ans plus tard en

La forteresse sera détruite en 1633/34 par Richelieu, à la suite de l'édit de 1629, pour lutter contre les velléités de révolte des « Grands». Mais il est peu probable que le cardinal soit venu voir la destruction!

Aujourd'hui, chaque année, des milliers de touristes viennent y flâner et découvrir ce qui reste de la vieille forteresse : les remparts, des tours, la Porte de France, la Maison du Gouverneur et dans l'église, la chapelle de la Reine Margot.



TOURISME, LOISIRS **ET CULTURE** LE CCAS D'USSON



En attendant Noël, un beau sapin a été installé pour décorer le centre de loisirs et avec lui ont débuté les animations organisées par le CCAS d'Usson:

Le spectacle de Noël pour les enfants

Fin novembre, les familles d'Usson ayant des enfants ont toutes recu dans leur boîte aux lettres une invitation pour participer le 10 décembre à une après-midi festive organisée tout spécialement pour les enfants de la commune par les membres du CCAS à la salle du préau avec la présentation d'un spectacle de marionnettes à fil d'Alice Merveille « Les aventures de Charles Édouard» suivi d'un goûter en compagnie du Père Noël. Ce spectacle très original concocté par Alice Merveille a été un délicieux moment pour tout un chacun. Un spectacle gai, un tantinet loufoque sur la vie, le bonheur, l'amour et l'amitié à partir d'une histoire simple : Charles Édouard, un ancien journaliste international pour qui le temps est passé trop vite, glisse vers une mélancolie et une tristesse terribles. Puis un jour, un déclic! A quoi bon se dire que tout est fini quand il est encore temps d'être heureux ? Le désir d'être heureux n'est-il pas le début du bonheur ? Il décide de faire appel



aux amis artistes rencontrés dans sa vie et de monter avec eux un spectacle où chacun dévoilera ses talents. Entrent alors en scène un clown, un fakir, un vampire, une castafiore, des danseuses de french cancan, l'homme le plus fort du monde, et... une ancienne compagne danseuse du Moulin Rouge... Un directeur de cirque qui assiste au spectacle propose à Charles Édouard de le lui acheter. Ce dernier décline l'offre car il préfère partir avec sa danseuse... dans un grand swing final auguel les enfants d'Usson se sont associés.

Le repas des aînés : un moment de gastronomie et convivialité



Comme chaque année avant les fêtes de fin d'année, le CCAS a invité les anciens de la commune à l'Auberge de Margot pour y déguster un excellent repas. Tous étaient enchantés de se retrouver dans un lieu chaleureux pour y savourer le dos de saumon à l'écrasé de vitelotte et la fricassée de cerf à la gauloise mais aussi pour y échanger une nouvelle fois ses souvenirs communs et donner des nouvelles de la

Pour les personnes qui n'ont pu participer à ce repas, les élus leur ont apporté un panier garni.



TOURISME, LOISIRS **ET CULTURE**

LA CARTE FREE PASS

A l'initiative de la municipalité issoirienne, cette carte gratuite valable toute l'année scolaire, du 1er septembre au 31 août, permet aux jeunes âgés de 11 à 20 ans inclus d'obtenir :

- des réductions et des avantages auprès d'associations, de commerces et de services municipaux (médiathèque, spectacles, centre aqualudique).
- d'un carnet de 5 tickets « Temps Libre » de 5 € (coupons de réduction « loisirs et culture »), soit 25 € au total.
- d'un « Chèque Lire » de 10 €.

Lors de la saison 2015-2016, 11 enfants d'Usson ont retiré leur carte et ont ainsi pu bénéficier de ces avantages.

Pour la saison 2016-2017, le conseil municipal d'Usson a renouvelé la convention avec la ville d'Issoire. Le coût pour notre commune est de 35 € par an et par jeune retirant sa carte FREE PASS auprès de la Maison des jeunes d'Issoire. En 2017, 47 jeunes sont susceptibles de bénéficier de ce dispositif, ce qui induit, en cas d'adhésion de l'ensemble des jeunes, un budget de 1 645 € voulu par la municipalité en faveur de notre jeunesse.

Pour en bénéficier, il faut que les jeunes aillent retirer leur passeport à la Maison des Jeunes, Chemin de la fraternité à Issoire, munis d'une photo d'identité, d'une pièce d'identité ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone fixe ou portable, facture de gaz ou d'électricité). Horaires d'ouverture :

- Périodes scolaires: mardi, mercredi, vendredi et samedi de 16h30 à 18h30
- Vacances scolaires: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30 Tél.: 04 73 55 14 29

En savoir plus:

http://www.issoire.fr/Sports-loisirs-et-jeunesse/Maison-des-jeunes/le-guide-de-la-Carte-Jeunes-Free-Pass-2016-2017

USSON SE SOUVIENT...

Deux fois par an, les Ussonnais se rendent en cortège au Monument aux Morts pour rendre hommage aux enfants de la commune tombés pour la France. Le 8 mai 1945, l'Allemagne hitlérienne capitulait. Le 11 novembre 1918, l'armistice mettait fin à la Grande Guerre.

2016, c'était aussi le centenaire de la terrible bataille de Verdun: Vaux, Douaumont, la Mort Homme, autant de combats faisant des centaines de milliers de morts.

Après une évocation sonore de cette effrayante tuerie, Daniel GIRAUD, Maire d'Usson donna lecture de la lettre du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants qui rappelait ce lourd sacrifice et anticipait sur le tournant stratégique de 1917 avec l'entrée en guerre des Etats-Unis et la Révolution russe...



Les deux cérémonies se sont conclues par un dépôt de gerbe, la sonnerie aux Morts et la Marseillaise. Tous se sont ensuite retrouvés dans la Salle de loisirs LE PREAU pour un apéritif amical.

LE PELERINAGE

Le traditionnel pèlerinage à Notre-Dame d'Usson, rassemblant l'ensemble de la paroisse d'Issoire, s'est déroulé comme à l'accoutumé le jeudi de l'Ascension.

Après la messe célébrée par le Père Jean-Louis VINCENT, prêtre d'Issoire, la montée en procession sur la butte jusqu'à la statue de la Vierge Marie s'est tenu sous les chants des pélerins. La matinée s'est achevée par un pot organisé par le Club de la Butte et Usson Passé Présent.





VIE ASSOCIATIVE



COMITE D'ANIMATION

Cette année 2016 fut une nouvelle fois riche en événements pour le Comité d'Animation Centre Culturel d'Usson, et ce, même si le programme était sensiblement allégé par rapport à l'an passé.

Chasse aux oeufs

Cette année nous avons ouvert les festivités avec le rendez-vous incontournable que tous les enfants d'Usson attendent avec impatience à savoir la Chasse aux œufs de Pâques qui se tenait le lundi 28 mars 2016 sur l'esplanade des remparts. Plus d'une trentaine d'enfants étaient présents pour dénicher les œufs les plus inaccessibles et participer ensuite à de nombreux jeux en tous genres qui parfois faisaient participer enfants et parents à l'image de la drôle et épique course en sac. Cette agréable journée de rencontre entre petits et grands fut clôturée par le traditionnel goûter dans une ambiance festive et conviviale.

Exposition « Envers et avec vous »

Le Comité d'Animation D'Usson a ensuite lancé la saison culturelle avec la 3e édition de l'exposition "En verre et avec vous" qui mettait en lumière les travaux de l'atelier vitrail du club Rencontre culture et loisirs de Sugères et les créations numériques des ateliers informatiques d'ABCA et du CLI, le tout coordonné par Marie Hélène Sauvadet. Le thème cette fois ci était "photos anciennes en noir et blanc ou sepia avec intrusion de couleur". Vous avez ainsi pu découvrir des œuvres toutes plus surprenantes les unes que les autres du 1er au 24 avril. Le public fut une fois encore au rendez-vous avec 1138 visiteurs accueillis au point accueil tourisme sur cette période et un vernissage extrêmement convivial.

Médiévales d'Usson

Mais la grande nouveauté de l'année est sans aucun doute la toute première édition des Médiévales d'Usson et de son tournoi d'archers qui nous propulsa quelques siècles en arrière au temps des troubadours et des châteaux forts. Surgit de nulle part, un véritable camp médiéval pris possession de la porte de France et des remparts le temps d'un week-end le 09 et 10 avril. Des troupes d'archers venues de contrées lointaines nous offrirent alors un spectacle intemporel rarement vu ailleurs. Qui ne se rappelle pas l'ambiance incroyable lors de la finale du concours et de l'épreuve du tir du Roi ou encore la chaleur et le bruit des gerbes de flamme projetées par les cracheurs de feu ? Pour cette première nous avons eu la chance de compter sur un soleil radieux qui nous a permis de profiter pleinement des costumes de tous les participants lors du défilé de clôture ainsi que de la bonne pitance de la taverne. Fort de ce premier succès, nous sommes en mesure de vous annoncer que cet événement sera reconduit en 2017 avec encore plus de panache et avec entre autre un nouveau spectacle équestre de qualité. Alors notez bien la date du 20 et 21 mai 2017 et préparez sans plus tarder vos costumes et vos cornes à boire pour participer à cette fête promise à un bel avenir.

Brocante

La dernière activité de l'année était la brocante dans le bourg du village qui a eu lieu le dimanche 31 juillet. Comme à l'accoutumée, exposants et visiteurs furent au rendez-vous même si la météo était quelque peu maussade. Certains ont eu le plaisir de chiner ça et là des objets insolites pendant que d'autres étaient contents de voir leur armoire se vider de vieux objets devenus inutiles avec le temps. Cette brocante était aussi l'occasion de remettre en service le four du village et de faire cuire de belles miches de pains comme dans l'ancien temps. La cuisson fut une véritable réussite tout comme la dégustation d'ailleurs et il ne fallut pas longtemps pour tomber à court de pâte. Pour ceux qui n'ont malheureusement pas pu goûter ce pain nous vous donnons dès à présent rendez-vous l'année prochaine, le dernier dimanche de juillet pour une nouvelle brocante et une nouvelle cuisson!

Christophe SAUVAGE, Président



VIE ASSOCIATIVE





VIE ASSOCIATIVE

USSON PASSE PRESENT

Les actions 2016

Le dimanche 17 juillet, la Salle de loisirs LE PREAU a accueilli la 5ème FOIRE AUX LIVRES ET AUX DISQUES.

Une dizaine d'exposants ont ainsi offert aux amateurs une grande variété de livres : romans, B.D., ouvrages politiques ou livres d'art...

Au niveau des disques, il y avait le choix entre classiques et variétés,, 45 tours ou CD.

Le samedi 30 juillet, Concert **CANTU-CETARA**. Pour la deuxième fois, le chanteur corse **XINARCA** a enchanté le public de l'église St Maurice par des chants religieux ou profanes, tantôt nostalgiques, tantôt joyeux, témoignage de cette âme corse si particulière. Sa voix profonde s'accompagnait d'une guitare, ou du cistre (Cetara), cet instrument du XVIIIe s. à 12 cordes. L'assistance a été mise à contribution, en accompagnant de sonnailles la montée des muletiers!

Comme chaque année, USSON PASSE PRESENT a animé les JOURNEES EURO-PEENNES DU PATRIMOINE en organisant deux initiatives gratuites:



SAMEDI 17 SEPTEMBRE à 21h Salle de loisirs LE PREAU

Présentation sur grand écran du documentaire : LA REINE MARGOT SOUVERAINE D'USSON Conception Jean-Pierre AMIET Réalisation Jean-François CHALAFFRE Ce film retrace la vie aventureuse de Marguerite de Valois et plus particulièrement son séjour dans la forteresse d'Usson où, exilée, elle résida 19 ans.



Xinarca

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE à 16 h

En liaison avec les visites guidées pour des groupes, visite commentée en musique : LES TRESORS DE L'EGLISE SAINT MAURICE Cette visite a attiré un nombreux public

Enfin, quittant la butte, l'association s'est expatriée sous l'égide de l'UNESCO, en présentant de septembre à février 2017 dans les établissements scolaires du département et au CRDP de Clermont-Ferrand, une exposition sur l'Histoire de la République réalisée dans notre bourg, il y a 3 ans.

Vierge romane d'Usson

Des projets pour 2017

Sans tout dévoiler, deux expositions en mai-juin et en août, des concerts et une animation musicale fin juillet, autour du conte, dont une participation lors des journées du Patrimoine en septembre...

CONTACT : **Jean-Pierre AMIET** – *04 73 89 34 66*



VIE ASSOCIATIVE

CLUB DE LA BUTTE

Le Club de la Butte d'Usson va fêter ses 30 ans en 2017. Il compte actuellement 33 adhérents.

Depuis sa création, il se réunit régulièrement les premiers et troisièmes Mardi de chaque mois, de 14h à 19h dans la petite salle du Préau : belote, jeux divers ou pétanque lorsque le temps le permet, animent ces après-midi conviviaux qui se terminent par un goûter offert par le Club ou par un adhérent qui fête son anniversaire.

L'assemblée générale a eu lieu le 05 Janvier 2016. L'ordre du jour a été le suivant :

- Bilan de l' année 2015
- Compte-rendu financier : bilan positif
- Cotisations 2016
- Modification du bureau



Composition du bureau :

- Président d'honneur : Monsieur Daniel GIRAUD, Maire

Présidente : Gabrielle EYMARON
 Vice-Président : Gabriel CHANAL
 Secrétaire : Martine VANHESSCHEN
 Secrétaire adjointe : Danielle POURCHON
 Trésorier : Gérard VERNET
 Trésorier adjoint : Christian ANCELIN

En 2016, le Club de la Butte a organisé 3 thés dansants ainsi qu' un Loto.

Le calendrier 2017 est le suivant :

- Thés dansants les 11 Juin, 24 Septembre et 19 Novembre
- Loto le Samedi 28 Octobre
- Un voyage en Normandie sur 7 jours est prévu en Septembre.

Toute personne désirant se joindre à nous, peut nous rencontrer lors de nos réunions ou prendre contact avec Gabrielle EYMARON au 04 73 71 04 58.

Le club de la Butte vous souhaite une bonne et belle année. Que 2017 vous apporte santé, bonheur et prospérité.

La Présidente Gabrielle EYMARON





VIE ASSOCIATIVE



ASSOCIATION DES CHEMINS D'USSON

Se réunir avec une même motivation : restaurer et entretenir les « anciens » chemins d'Usson.

Telle est la volonté d'une vingtaine de bénévoles, heureux de résider à Usson, et heureux de participer à la consolidation de ce « bien vivre » qui caractérise notre village... un des plus beaux de France.

Un grand « MERCI » à tous les dévoués opératifs de notre Association, mais aussi à tous ceux qui, par leur contribution, nous permettent de poursuivre nos objectifs.

Le partenariat avec l'équipe municipale est un des éléments essentiels du succès de notre mission. A cet égard, je porte témoignage de l'harmonie et de la bonne humeur qui participent à nos travaux.



La randonnée organisée le 3 Avril 2016 fût une belle réussite avec 160 participants tous heureux de la découverte de nos chemins bien entretenus et balisés.

Cette année 2017, la randonnée est programmée pour le Dimanche 9 Avril, et nous espérons -si le soleil est de la partieune participation encore plus importante de tous les marcheurs amoureux de nos beaux paysages.

Merci à toutes celles et ceux qui, d'une facon ou d'une autre, voudrons bien prendre leur part au succès de notre Association.

Bienvenue à tous et à chacun... sur les chemins d'Usson.

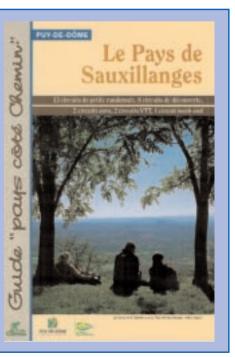
Gérard Lebégue, Président.

Réédition du Guide de randonnée Chamina « Pays côté Chemin - Le Pays de Sauxillanges ».

La Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges a souhaité rééditer le Guide de randonnée Chamina « Le pays de Sauxillanges ».

Usson ayant rejoint la CCPS en 2014, ce guide, qui sera réédité au mois de mars 2017 intègrera, à la faveur d'un travail conjoint avec la municipalité, 3 nouvelles pages consacrées à Usson.

On y trouvera ainsi une page sur le patrimoine de notre commune, une page présentant le circuit de découverte du village « Le sentier de la Reine Margot » (balisage papillon jaune – inscrit au plan départemental des itinéraires et des randonnées) et une page consacrée à la randonnée « Sur les pas de la Reine Margot » (balisage vert) entretenue et mise en valeur par l'Association des Chemins d'Usson.







ADMINISTRATIF

GUIDE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Etat civil

- Déclaration de naissance : s'adresser à la mairie dans les 5 jours qui suivent la naissance.
- Déclaration de décès : s'adresser à la mairie du lieu de décès dans les 24 heures qui suivent le décès hors week-end

- Extrait de naissance délivré gratuitement par la mairie du lieu de naissance.
 Extrait d'acte de mariage délivré gratuitement par la mairie du lieu de mariage.
 Acte de décès délivré gratuitement par la mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt.
- Certificat d'hérédité : délivré par un maire ou un notaire.
- s'adresser au service d'état civil de la mairie du dernier domicile du défunt ou du lieu de décès du défunt (certificat délivré gratuitement).
- pour une situation complexe ou en cas de refus de la mairie, s'adresser au notaire du tribunal d'instance (certificat payant dans ce cas).

Identité - Passeport

- Carte Nationale d'Identité : valable 15 ans pour une personne majeure (10 ans pour un mineur), s'adresser à la mairie de votre domicile et à partir du 21 mars 2017 à la mairie d'Issoire, pour apposition de l'empreinte digitale et la signature du demandeur ainsi que de :
 - 2 photos d'identité
 - 1 justificatif de domicile récent
 - 1 extrait d'acte de naissance (si première demande ou carte périmée depuis plus de 5 ans)

Cette demande est gratuite pour une première fois ou si l'ancienne carte est présentée. Si l'ancienne carte n'est pas fournie le coût est de 25 €.

- Passeport Biométrique depuis le 28 juin 2009, valable 10 ans pour les personnes majeures, 5 ans pour les enfants mineurs ; s'adresser à la mairie d'Issoire possédant un appareil nommé "station" avec :
 - 2 photos d'identité
 - 1 copie intégrale de l'acte de naissance
 - 1 justificatif de domicile récent
 - 1 carte d'identité
 - 1 timbre fiscal à 86 €

Autorisation de sortie du territoire pour les enfants mineurs de nationalité française

Un enfant mineur qui voyage à l'étranger sans ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire. Cette autorisation est donnée par le titulaire de l'autorité parentale qui doit compléter et signer le formulaire Cerfa AST. Cette autorisation de sortie du territoire est obligatoire pour tous les voyages hors de France, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours linguistiques). Le mineur doit également être en possession d'une pièce d'identité valide.

Elections

- Carte électorale : pour s'inscrire sur les listes électorales s'adresser à la mairie avant le 31 décembre pour l'année

Pour obtenir une carte d'électeur, il faut être inscrit sur les listes électorales. Il peut s'agir d'une inscription d'office (jeune de 18 ans), d'une inscription volontaire ou d'une modification après un déménagement.

La carte d'électeur est envoyée par courrier à votre domicile l'année qui suit votre inscription : si une élection est prévue cette année => 3 jours avant le scrutin au plus tard / si aucune élection n'est prévue => le 1er juillet au plus tard. La carte est valable jusqu'à son remplacement par la suivante. Les nouvelles cartes sont établies lors des opérations de refonte des listes électorales, en général tous les 3 à 5 ans.

Divers

- Certificat de concubinage : s'adresser à la mairie du domicile munis d'une pièce d'identité et des justificatifs de domicile pour les personnes vivant ensemble afin de remplir l'attestation sur l'honneur de vie commune.
- Pacte Civil de Solidarité (PACS) : la déclaration conjointe s'effectue au greffe du tribunal d'Instance du domicile.
- Copie conforme chacun doit certifier conforme son document "certifié conforme à l'original" daté et signé. Pour "certifier conforme" votre signature s'adresser à la mairie.
- Recensement militaire : obligatoire à 16 ans, il concerne les jeunes garçons et jeunes filles ; la période de recensement est la date des 16 ans jusqu'au 3ème mois : s'adresser à la mairie du domicile muni du livret de famille et d'une pièce

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

- Carte de séjour : délivrée par la Préfecture - 18 boulévard Desaix - 63000 Clermont-Ferrand.



ADMINISTRATIF



Numéros utiles

| Noms | Adresses | Téléphones |
|--|---|---|
| ADMR | | |
| Aide à domicile en milieu rural Aides ménagères | 2 place Saint Martin 63490 Sauxillanges | 04 73 96 87 96 |
| Association | Bourg | |
| « Les plus beaux villages de France » | 19500 Collonges La Rouge | 05 55 84 08 50 |
| Bibliothèque de Sauxillanges | Mairie de Sauxillanges | 04 73 96 37 65 |
| | 63490 Sauxillanges | (aux heures d'ouverture) |
| CAF | 45 Dec de Mar | 08 10 25 63 10 |
| CAF | 15 Rue du Mas | Ouvert du Lu au Ve |
| Caisse d'allocations Familiales | 63500 Issoire | de 8h30 à 12h |
| | | et 13h30 à 16h |
| CPAM | | 08 11 70 90 63 |
| Caisse primaire d'Assurance Maladie | 34 Avenue Antonin Gaillard 63500 Issoire | Ouvert du Lu au Ve de 8h à 17h |
| Centre de Circonscription | 11 Avenue Jean Jaurès | 04 73 89 48 55 |
| d'Action Médico - Sociale | 63500 Issoire | 04 73 89 48 55 |
| CLIC | 53828 RS1 | 04 73 89 67 38 |
| Centre Local d'Information et de | 11 Rue Espagnon | Ouvert du Lu au Ve de 9h à |
| Coordination | 63500 Issoire | 12h30 et 13h30 à 17h |
| - Cool di Indion | 7 ter Bd André Malraux | TENOO OL TOTTOO OL TITTI |
| Agglo Pays d'Issoire | BP 90162 | 04 15 62 20 00 |
| 55 | 63504 ISSOIRE Cedex | |
| | Hôtel du Département | |
| Conseil Départemental du Puy | 24 Rue St Esprit | |
| de Dôme | 63000 Clermont-Ferrand | 04 73 42 20 20 |
| Conseil Régional d'Auvergne- | 59 Boulevard Léon Jouhaux | 04 73 31 85 85 |
| Rhône-Alpes | 63050 Clermont-Ferrand | 04 /3 31 00 05 |
| | Chemin des Rochettes | 04 73 96 88 92 |
| Dásbattaria da Comillanasa | | Ouverture : |
| Déchetterie de Sauxillanges | Route de St Babel | Lundi de 14h / 18 h Mardi au Vendredi 10h /12h – 14h /18h |
| | 63490 Sauxillanges | Samedi de 9h/12 – 14h/18h |
| Equipement | Rue Vieux Pont d'Orbeil | 04 73 55 62 51 |
| Subdivision Autoroute | 63500 Issoire | 04 73 55 62 51 |
| Direction Départementale des | 22 av Jean Jaurès | |
| Territoires Puy de Dôme | 63500 Issoire | 04 73 89 85 00 |
| Orange France Télécom | Rue Jean Bigot | MACAM |
| Service commercial | 63500 Issoire | 10 14 |
| Accueil professionnels | 03300 ISSOILE | 10 16 |
| Informations SNCF | Avenue de la gare 63500 Issoire | http://www.sncf.com/fr/horaires- info-trafic |
| Gendarmerie Communauté de Brigades de Sauxillanges et Brassac les Mines | 11 route d'Issoire 63490 Sauxillanges | 04 73 96 81 55 Ouverture du Public : Mardi 8h-12h et Vendredi 14h-18h Sinon, transfert de l'accueil du public à la Gendamerie de Brassac les Mines du Lu au Sa 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h Dimanche de 9h à 12h et 15h à 18h Tel : 04 73 54 08 88 |



ADMINISTRATIF

| Noms | Adresses | Téléphones |
|--|--|--|
| Hôtel des Impôts | 3 Bd Léon Blum 63500 Issoire | 04 73 89 76 00 (standard) Du LU au VE de 8h30 /à 12h -13h30/ à 16h |
| La Poste | Place de la Liberté 63490 Sauxillanges | 3631 Ouverture du public : Du LU au VE de 9h /à 12h -14h/ à 16h30 SA de 9h /12h |
| Lyonnaise des eaux | 10 Avenue Pierre Mendés France 63500 Issoire | 0810 443 443 Urgences : 0810 84 38 43 |
| Maison paroissiale | 2 Place Catherine Girerd 63490 Sauxillanges | 04 73 96 89 25 |
| Mairie de Sauxillanges | 2 Place St Martin 63490 Sauxillanges | 04 73 96 80 25 Ouverture : lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h30 |
| Mairie d'Usson | Rue de la Mairie 63490 Usson | 04 73 71 05 90 |
| EHPAD Charles ANDRAUD | 6 Rue de l'Hospice 63490 Sauxillanges | 04 73 96 82 24 |
| Maison du Social d'Issoire | 24 Rue Berbiziale 63500 Issoire | 04 73 89 71 30 |
| MSA Mutualité Sociale Agricole Service social | 24 Avenue Jean Jaurès 63500 Issoire | 04 73 89 70 52 |
| Office du tourisme d'Issoire | 9 place St Paul 63500 Issoire | 04 73 89 15 90 |
| Parc Naturel Régional Livradois Forez | Maison du Parc 63880 St Gervais-sous- Meymont | 04 73 95 57 57 |
| Permanence assistance sociale | Mairie de Sauxillanges | 04 73 96 48 55 2eme et 4eme mardi du mois de 14h à 16h sans rdv |
| Préfecture du Puy de Dôme | 1 Rue d'Assas 63000 Clermont-Ferrand | 04 73 98 63 63 |
| Maison Médicale de Sauxillanges | 15 Route de Sugères 63490 Sauxillanges | 04 73 96 82 56 |
| Sous-Préfecture d'Issoire | 1 Bd de la Sous-Préfecture 63500 Issoire | 04 73 89 07 76 |
| Portage de repas à domicile du Pays de Sauxillanges | Mairie de Sauxillanges 63490 Sauxillanges | 04 73 96 37 62 |
| UFC Issoire / Ambert | Maison des Associations 20 Rue du Palais 63500 Issoire | 04 73 55 06 76 |

Renseignements pratiques

| Info état des routes Puy de Dôme | www.inforoute63.fr |
|-------------------------------------|--------------------|
| Chèques volés 24h/24h 7j/7j | 08 92 68 32 08 |
| Cartes bleues perdues ou volées | 08 92 70 57 05 |





